



SAINT-CLOUD



Photo Dominique Bassinet

Eglise Stella Matutina - Œuvre de Benn offerte à la ville de Saint-Cloud



Michel Schifet
Luminaire tous styles - Lustrerie
Meubles de décoration - Tables
Miroirs - Abat-jour
12, rue Dailly - 92 - SAINT-CLOUD
TEL : 602.02.39

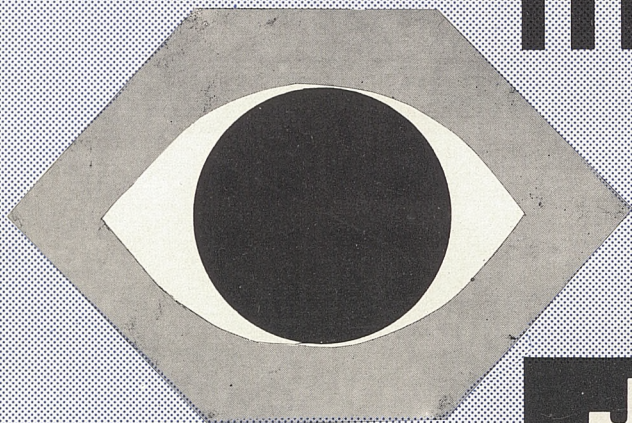
BOURDOISEAU

FOURREUR

1, place de l'Eglise

602-04-37

optique médicale



J. MIGNARD

PHARMACIEN / OPTICIEN

2^{ter} RUE ROYALE, SAINT-CLOUD TEL 602-03-99

France Europe Production

Spécialiste

MAGNETOPHONES - MACHINES A DICTER
REPONDEURS TELEPHONIQUES

TOUTE L'ELECTRONIQUE DU BUREAU MODERNE

RENSEIGNEMENTS - DEMONSTRATIONS - ESSAIS :

F. E. P. - 18, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD
Tél. : 602-65-15

ARTOS FRANCE

MATERIEL TEXTILE

54, rue de la Porte Jaune - 771.70.13 - SAINT-CLOUD

CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

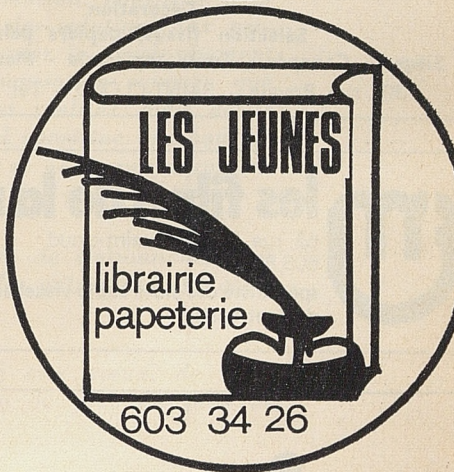
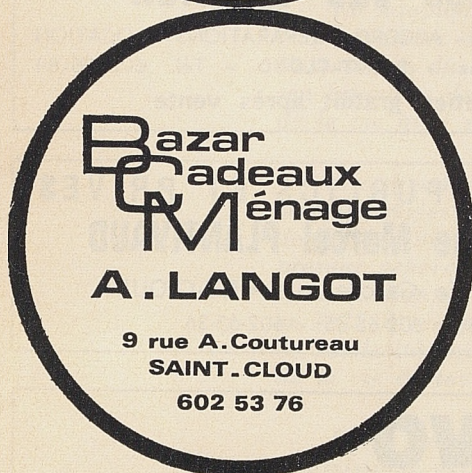
4 et 16, rue Pasteur - SAINT-CLOUD - Tél. 602-59-66
ETABLISSEMENT CONVENTIONNE avec la Sécurité sociale
et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F. - E.D.F. - G.D.F. -
Fédérations mutualistes - Anciens combattants - Etc.)

ENTREPRISE GENERALE DE MENUISERIE

Charpente - Escalier - Parquet
Agencement

Etablissements HUET

13 et 15, rue Nogent - SAINT-CLOUD
Tél. : 602-43-67



**centre
commercial des lycées**

carrefour boulevard de la République
rue Coutureau - avenue Foch

FRUITS ET PRIMEURS

M. TORMOS

Livraison à domicile gratuite

Tél. 825-18-60

65, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

VOTRE OPTICIEN BOUCHETARD

Ancienne Maison TINLOT

Verrès de contact

En libre choix - Ouvert de 9 h à 19 h 30 sans interruption
9, rue Dailly - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-03-49



Jacques Bihorel
S. A. R. L.

Fleuriste Décorateur

Carte bleue - Diners Club - R.E.C.

19, rue Gounod - 92215 SAINT-CLOUD

Tél. : actuel, 605-03-89 et bientôt 602-33-89

60, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

Tél. : 602-42-84 et 602-46-53 (24 h sur 24)

TICKETS DE FIDELITE

B. P. 39

HUGUETTE JOBELIN

Décoration

Sélection tissus, papiers peints

Sièges - Canapés - Toute tapisserie - Meubles - Cadeaux

30, rue Royale - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-03-20

 **les films de la maîtrise**
52, rue Jacoulet - saint-cloud
603 80-60
spécialiste des aides audio-visuelles
de l'entreprise

VILLA HENRI IV

HOTEL - RESTAURANT

MENUS — CARTE — RECEPTIONS

43, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

602-59-30

Pianos R. Dieffen

VENTE - ACHAT - ACCORD - REPARATIONS - LOCATION

18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - Tél. 602-66-84

Entretien gratuit après vente

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches - SAINT-CLOUD

Tél. : 602-65-35 - 602-65-36

VOLVO DAF

CONCESSIONNAIRES

Ets CATTANEO

69 bis, quai Carnot

92 - SAINT-CLOUD - Tél. 602-46-25



Jeanine Rosset
Christine Rosset

danse classique - danse moderne
gymnastique corrective - relaxation

80, boulevard de la République — SAINT-CLOUD

Téléphone : 602-20-37 et 567-54-41



LE MAIRE

15 décembre 1972

En adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 1972, en définissant le programme de la rénovation du quartier du Centre et en instituant une Commission du Plan, le Conseil Municipal de Saint-Cloud vient de manifester son intention de poursuivre résolument l'œuvre d'amélioration de la qualité de la vie qu'il s'emploie depuis dix-huit mois à promouvoir dans notre cité.

Les grands problèmes de la ville sont maintenant en voie d'être favorablement réglés : l'hippodrome est sauf, le viaduc de doublement du tunnel de l'autoroute de l'Ouest paraît condamné, le plan d'occupation des sols est presque achevé, le programme quinquennal d'équipements collectifs est prêt, la rénovation du Centre est lancée. Il nous reste, et ce sera notre préoccupation en 1973, à restructurer l'appareil administratif de la ville, à intensifier l'effort de solidarité envers les plus déshérités, à améliorer les conditions matérielles de la vie de tous les jours, enfin à mieux animer notre vie locale.

Votre participation toujours très active aux comités de quartiers, aux commissions extra-municipales et aux réunions d'information, constitue pour nous un soutien permanent et efficace. Pour apporter des solutions aux problèmes irritants de la vie quotidienne, pour mieux orienter le développement de la ville, pour préserver Saint-Cloud tant de l'urbanisation sauvage que des grands travaux d'équipement conçus trop loin des réalités, nous avons besoin de votre aide. De même que le Conseil Municipal constitue une équipe, de même il est nécessaire que les Clodoaldiens, anciens et nouveaux, appuient l'action des élus.

A cet égard, un peu plus de discipline en matière de stationnement et de circulation, un peu plus de bienveillance vis-à-vis des autres doivent aller de pair avec les critiques légitimes.

Qu'il me soit permis, en cette saison consacrée aux vœux, de vous convier à cet effort collectif de patience que réclame de plus en plus la vie moderne.

Soyez assurés que les Conseillers Municipaux, les Adjointes et moi-même consacrerons toutes nos forces à faire de Saint-Cloud une ville accueillante et paisible. Et acceptez pour vous-mêmes et pour vos familles nos meilleurs vœux pour l'année 1973.

Woycade

J.P. FOURCADE

SOMMAIRE

<input type="checkbox"/> Editorial de M. FOURCADE, Maire de Saint-Cloud	3
<input type="checkbox"/> Conseils Municipaux	5
— Séances du 21 septembre 1972	6
du 19 octobre 1972	7
<input type="checkbox"/> Les grands problèmes d'actualité	8, 9, 10, 11
<input type="checkbox"/> Participation de la population à l'activité Municipale	12
<input type="checkbox"/> Comités de quartiers	13, 14, 15
<input type="checkbox"/> Manifestations communales	16, 17
<input type="checkbox"/> Activités culturelles	18, 19
<input type="checkbox"/> Informations pratiques	20, 21
<input type="checkbox"/> La vie des Associations	22
<input type="checkbox"/> Sports	23, 24, 25
<input type="checkbox"/> Carnet	25
<input type="checkbox"/> Divers	26 à 29
<input type="checkbox"/> Etat-civil	30

Les photos sont de M. Dominique Bassinet.

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro : 0,50 F

Abonnements

Annuels

2 F

De soutien

5 F

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur
de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003-64

CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 21 septembre

I. — PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 1972

Adopté à l'unanimité, après rectifications de détails proposées par Mme OHRESSER et M. LEYMARIE.

II. — COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS SUR LES PROBLEMES DE POLITIQUE MUNICIPALE ET SUR LEURS ACTIVITES

Monsieur le Maire

est heureux d'annoncer que le Docteur ARNAUD, Conseiller Municipal, est nommé au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole et que M. André MARIE, Secrétaire Général de la Ville s'est vu décerner la médaille d'Honneur Départementale et Communale de Vermeil ; il leur adresse ses vives félicitations auxquelles s'associe le Conseil.

Puis il traite du dossier du problème du doublement de l'autoroute de l'Ouest : le Ministère de l'Équipement vient de lancer l'appel d'offres portant sur un ouvrage à trois voies. Trois solutions sont prévues : tranchée couverte, tranchée ouverte et viaduc. Le choix définitif sera effectué à la fin de l'année. Il annonce enfin la visite que Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine fera à Saint-Cloud, le samedi 23 courant.

Monsieur BASSINET

donne des informations sur le fonctionnement de la bibliothèque municipale ; félicite Mme BERREGARD et les agents placés sous ses ordres pour leurs activités qui ont permis de tripler en un an le nombre des abonnés.

Puis il communique les différentes manifestations culturelles envisagées, notamment les matinées théâtrales réservées aux personnes du troisième âge, au théâtre de la Ville à Paris.

Monsieur CUNY

rappelle que l'arrêté de déboisement a été pris par Monsieur le Préfet du département et qu'il convient maintenant de délivrer à la Société Immobilière du Parc de Béarn, un nouveau permis de construire. Cette délivrance pose quelques problèmes financiers, la loi d'orientation foncière ayant été votée postérieurement à la délivrance du premier permis, si bien que le système de participations versées

à l'époque ne tenait pas compte de la taxe d'équipement. Il convient donc d'essayer d'évaluer à quoi correspondent les participations versées par le promoteur et les comparer au produit de la taxe locale d'équipement qui serait due.

Bien que la Municipalité n'ait pas à intervenir directement, elle estime que les cessions gratuites de terrains n'ont pas à entrer en ligne de compte puisque la municipalité de l'époque les avaient reçues en compensation de dérogations de hauteur, de densité, etc. Le règlement de l'opération devrait donc se traduire pour la ville par une recette supplémentaire.

M. CUNY a reçu un dépôt de permis de construire sur le terrain appartenant à la Princesse de Grèce, situé rue du Mont-Valérien et boulevard de la République. Ce projet respecte le COS de 0,7 et la hauteur maximale de 7 étages imposés par le Conseil Municipal, ce qui est une nette amélioration par rapport au dossier qui avait été précédemment déposé. Néanmoins, une réserve de 5.000 m² ayant été portée au plan d'aménagement pour équipements collectifs, un accord avec les promoteurs devra être passé pour trouver la meilleure solution pour réaliser une salle des fêtes en sous-sol ou, en tout état de cause, ne dépassant pas R + 1 afin de sauvegarder l'espace vert existant.

M. CUNY a reçu de la Direction Départementale de l'Équipement un avant-projet concernant l'aménagement du quai Carnot, tenant compte d'un certain nombre de suggestions qui avaient été présentées par la ville, notamment en conservant une bonne partie des platanes et en permettant de rétablir le stade sur l'emprise initiale. D'autres améliorations sont encore possible et la discussion doit reprendre avec la Direction Départementale.

M. le Maire souhaite qu'avant d'être adopté définitivement, le projet d'aménagement du quai Carnot soit présenté aux Associations de riverains et de défenseurs des espaces verts.

M. CUNY indique que le B.E.R.U., organisme qui doit mettre au point le cahier des charges concernant la rénovation du quartier du Centre, a fait une première esquisse de ce travail. Les objectifs sont :

1° de reloger les habitants qui sont actuellement implantés dans ce quartier, dans le même quartier ;

2° de garder au quartier du centre son caractère urbain et de centre d'animation, et de prévoir une zone uniquement réservée à la circulation piétonnière ce qui exige la réalisation de parkings. Le long

de l'allée piétonnière, un regroupement de commerces permettrait une animation commerciale satisfaisante ;

3° de sauvegarder le site en conservant à Saint-Cloud son aspect de colline ce qui nécessite d'une part une étude particulière pour la hauteur des immeubles, d'autre part le maintien de larges échappées vertes.

Le cahier des charges pourrait être soumis au Conseil en novembre, mais pour le très important problème du relogement, il est nécessaire de connaître les conditions dans lesquelles vivent les familles pour pouvoir construire les différents types d'habitations qui pourront les accueillir après rénovation. Un questionnaire anonyme va donc être envoyé aux habitants du quartier, où sera simplement noté le nom de l'ilot en cause, de façon à pouvoir programmer raisonnablement les logements qui seront nécessaires.

M. CUNY a reçu des propositions concernant la construction de logements sociaux sur le terrain du marché de Montretout ; il est évident que cette réalisation devra être suffisamment esthétique pour s'insérer dans le cadre de ce quartier.

Monsieur le Docteur TOTY

fait le point sur la rentrée scolaire : satisfaisante dans l'ensemble. Les activités para-scolaires vont être développées dès le début octobre, deux garderies fonctionneront toute la journée du mercredi de 8 h 30 à 18 heures et pendant les petites vacances scolaires. L'implantation provisoire du C.E.S. dans des locaux préfabriqués sur les terrains du C.E.T. rue Pasteur n'a pas posé de problème, l'accueil se faisant dans de bonnes conditions.

La colonie de vacances, malgré le mauvais temps, s'est déroulée sans incidents notables.

Les matches de football pourront reprendre sur le stade du quai Carnot et la section d'athlétisme bénéficiera des installations du stade Hachette, un accord ayant pu être conclu avec le Comité d'entreprise de cette société.

Les activités de la piscine et de la salle omnisports ont repris normalement.

Monsieur MARCORELLES

expose les difficultés d'ordre administratif rencontrées pour obtenir une solution pour l'installation de la crèche municipale envisagée avenue du Maréchal Foch.

Il annonce l'ouverture le 2 octobre de deux foyers-restaurants pour personnes âgées, l'un au centre social rue de l'Yser, l'autre dans une salle municipale 14 rue des Ecoles.

Madame BRUNAU

fait le point des travaux exécutés dans les différents groupes scolaires pendant les vacances et annonce que les travaux d'agrandissement de l'école maternelle du Val d'Or ont commencé.

Les abords de la M.J.C. et du Foyer des Sportifs sont aménagés, le terrain de football du quai Carnot remis en état, et la réfection de la rue des Ecoles achevée, l'escalier de la rue Feudon en voie d'achèvement.

Monsieur LE LUHANDRE

communique que toutes les demandes de jeunes gens désirant se rendre dans nos villes jumelées ont été satisfaites et qu'un départ de sportifs à Bonn-Bad-Godersberg a eu lieu ce soir-même.

Les maires des 4 localités jumelées se rencontreront à Saint-Cloud, fin octobre, pour préparer un programme d'activités pour l'année prochaine. Le programme des manifestations sera publié prochainement.

III. — DELIBERATIONS

Le Conseil, à l'unanimité :

1° décide d'acquérir à l'amiable une propriété située 6, place Deville à Saint-Cloud, et demande la déclaration d'utilité publique pour cette acquisition dans le cadre du programme de rénovation urbaine ;

2° a) décide la création de 2 emplois d'auxiliaires de puériculture pour accroître le nombre d'heures d'accueil de la halte-garderie, avenue des Villes Jumelées ; b) décide la création de 2 emplois supplémentaires d'appariteurs chargés du respect des règlements de police municipale ;

3° autorise Monsieur le Maire à signer divers avenants avec les entreprises adjudicataires des travaux de construction de l'ensemble sportif municipal ;

4° autorise M. le Maire à signer divers avenants avec les entreprises adjudicataires des travaux de construction de l'école maternelle du Centre ;

5° autorise Monsieur le Maire à signer un acte d'échange de terrains rue Sevin Vincent, entre les Consorts PREVOT et la ville de Saint-Cloud ;

6° décide l'ouverture de 4 classes de neige et de 4 classes de montagne à

Tamie en Savoie, au cours de l'année scolaire 1972-1973, savoir :

— **premier séjour** : classes de montagne : école de Montretout mixte, du 15 novembre au matin au vendredi 15 décembre au soir ;

— **deuxième séjour** : classes de neige : école du Val d'Or mixte, du 6 janvier au matin au 4 février inclus ;

— **troisième séjour** : classes de neige : école des Côteaux mixte, du 1^{er} mars au 30 mars inclus ;

— **quatrième séjour** : classes de montagne : école du Centre, du 27 avril au matin au 26 mai inclus.

7° décide de prendre en charge les frais de fonctionnement d'une classe maternelle à l'école St-Exupéry à Garches, pour accueil d'enfants de parents domiciliés à Saint-Cloud ;

8° par 26 voix et 1 abstention, celle de M. VINSON, autorise Monsieur le Maire à conclure un contrat forfaitaire de maintenance pour entretien d'une machine à écrire électrique I.B.M. ;

9° (question retirée de l'ordre du jour) ;

Puis à l'unanimité :

10° autorise Monsieur le Maire à régler divers frais d'avoué et de notaire pour procédures d'acquisition de terrains destinés à la construction du complexe sportif rue du Mont-Valérien, et la construction d'un groupe scolaire rue Sevin-Vincent ;

11° désigne MM. LOUGOVOY et FRIES pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Hôpital communal de Saint-Cloud.

Affaires diverses :

— donne un avis favorable à la prise d'un arrêté par M. le Maire conférant la distinction d'honorariat à Mlle CHAMON, Secrétaire Général Adjoint, cessant ses fonctions par mise à la retraite ;

— précise que le bénéficiaire du droit de préemption est la commune de Saint-Cloud pour la demande présentée à M. le Préfet, de création d'une zone d'aménagement différée au centre de Saint-Cloud ;

— autorise M. le Maire à signer avec l'administration des Postes et Télécommunications, une nouvelle convention pour l'installation et l'exploitation de cabines téléphoniques sur la voie publique.

M. VOIZARD s'étonne que le panneau d'affichage situé à proximité de la maison Lelégard a été attribué aux sociétés à caractère sportif et culturel ; M. BASSINET lui répond qu'un nouveau panneau d'affichage officiel sera mis en place sous peu à cet endroit.

M. le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le : **jeudi 19 octobre 1972 à 21 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Le Maire,

Séance du 19 octobre

I. — PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 1972

Adopté à l'unanimité, après rectifications de détails proposées par MM. LOUGOVOY et MELLINET.

II. — COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS SUR LES PROBLEMES DE POLITIQUE MUNICIPALE ET SUR LEURS ACTIVITES

Monsieur le Maire

adresse ses vœux de prompt rétablissement à Mme OHRESSER actuellement souffrante.

Puis il rappelle aux Conseillers qu'il leur a fait parvenir un avant-projet de plan quinquennal d'équipement communal, et qu'il leur demande d'y réfléchir pour en discuter lors du séminaire qui aura lieu les 21 et 22 octobre, plan qui sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur BASSINET

rend compte de l'exposition des tableaux du peintre BENN et de la conférence du Révérend-Père RIQUET. M. le Maire se fait l'interprète du Conseil, pour féliciter M. BASSINET du brillant résultat obtenu.

Sur demande du Maire, M. VOIZARD, qui a présidé le comité de quartier n° 1 en l'absence de Mme OHRESSER, donne un aperçu des questions qui y ont été évoquées.

Monsieur CUNY

a eu un entretien au sujet du quai Carnot, pour déterminer si les riverains ont intérêt à ce que les travaux soient accélérés ou au contraire ralentis.

Une réunion avec le B.E.R.U. aura lieu le 9 novembre, au sujet de la restructuration du centre de Saint-Cloud.

Monsieur le Docteur TOTY

indique qu'un incendie dans un bâtiment préfabriqué à l'école du Centre n'a eu aucune conséquence fâcheuse, et que les élèves ont pu être relogés dans de bonnes conditions.

Il a pu résoudre le problème du transport des professeurs entre le C.E.S. de la rue des Ecoles et les installations provisoires rue Pasteur.

Les centres aérés fonctionnent convenablement depuis le 27 septembre et les séances de cinéma éducatif sont reprises comme habituellement.

En ce qui concerne le sport, il précise qu'il a obtenu du Conseil Général des assurances touchant à l'installation d'un éclairage définitif au pré St-Jean, la transformation d'un terre-plein en gradins, l'installation d'une main courante et l'autorisation de recevoir le public à titre payant, le dimanche. Un accord est obtenu pour mettre à la disposition de la ville de Montrouge un autre terrain.

Il annonce la création d'une section cycliste intégrée dans l'U.A.S. (compétitions et cyclo-tourisme) animée par M. CHAR-TIER.

Monsieur MARCORELLES

annonce l'ouverture de deux foyers-restaurants pour personnes âgées, rue des Ecoles et rue de l'Yser, dont la fréquentation va croissant.

Mme MOREAU traite le problème de la garderie pour jeunes enfants, qui a lieu chaque mercredi, animée par le Bureau d'Aide Sociale.

Madame BRUNAU

indique que les parcmètres sont en place et fonctionnent depuis le 16 octobre, mais pendant une période transitoire aucune contravention ne sera relevée.

Elle rappelle qu'à la suite de l'incendie auquel il a été fait allusion, le problème de la circulation se pose avec acuité dans la rue des Ecoles, pour l'intervention des services de secours.

De nouvelles mesures de circulation sont demandées à l'Équipement pour améliorer l'accès aux autobus place Clemenceau.

Monsieur LE LUHANDRE

indique que M. le Préfet a désigné M. ESPINAL, directeur des Affaires Communales à la Préfecture des Hauts-de-Seine, pour procéder à la dissolution de la S.E.M.I.C.L.O.U.D ; M. CHAVETON a été désigné comme liquidateur.

III. — DELIBERATIONS

Le Conseil :

1° par 26 voix et 1 abstention, celle de M. VINSON, accorde une subvention complémentaire à l'Association pour la gestion de la piscine de Saint-Cloud ;

Puis, à l'unanimité, accorde une subvention complémentaire :

— à la Société Municipale U.A.S. Saint-Cloud ;

— au Tennis-Club de Saint-Cloud ;

— à la Croix-Rouge Française pour gestion de la crèche à domicile ;

— à la Maison de l'Amitié.

A l'unanimité :

2° adopte le projet technique de construction d'une cuisine et d'un restaurant scolaires, à l'école des Côteaux et de restructuration des locaux anciens ; autorise M. le Maire à signer un contrat d'architectes ;

3° par 24 voix et 3 abstentions, celles de MM. LEYMARIE, MELLINET et TORMOS, autorise M. le Maire à passer un marché de gré à gré avec la S.O.G.E.M.U. pour l'enlèvement des ferrailles, emballages et objets encombrants ménagers, ne pouvant être collectés dans le cadre de l'enlèvement quotidien des ordures ménagères ;

4° par 26 voix et 1 abstention, celle de Mme FAUQUENOT, autorise M. le Maire à passer un marché avec la Société « La Scintillante » pour le nettoyage et l'entretien des quatre groupes scolaires de la ville ;

5° par 26 voix et 1 abstention, celle de M. LE LUHANDRE, décide d'annuler la réservation pour l'Éducation Nationale, d'un terrain de 5.000 m² sis 7, rue du Mont-Valérien et de réserver au Plan d'Occupation

des Sols sur les terrains situés 7 et 8, rue du Mont-Valérien, 5.000 m² environ pour espaces verts publics et 2.500 m² environ pour réalisations socio-éducatives ;

A l'unanimité :

6° autorise M. le Maire à passer une nouvelle convention avec la S.N.C.F. précisant les conditions d'entretien des installations de la passerelle à construire au-dessus des voies de la ligne Issy-Plaine-Puteaux ;

7° autorise le paiement d'honoraires dus à un géomètre-expert pour bornage de propriétés ;

8° désigne les délégués du Conseil Municipal aux commissions administratives des bureaux de vote pour l'année 1973.

Questions diverses :

— accorde deux concessions perpétuelles dans le cimetière communal, au Citoyen d'Honneur de la ville, M. ANTONAT ;

— décide de prendre en charge les frais occasionnés par le déplacement d'un membre de la Municipalité aux journées de conférences sur l'informatique ;

— fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs des participations à réclamer aux familles, pour l'envoi de leurs enfants en colonie de vacances ou classes transplantées et pour les repas servis dans les cantines scolaires :

Quotient familial mensuel	Colonie de vacances	Cantines scolaires	Classes transplantées
Ressources au-dessus de 400 F, taux journalier	14 F	4,50 F	20 F
Ressources au-dessous de 400 F, taux journalier	7 F	2,25 F	10 F

M. VINSON soulève le problème de la limitation des gabarits des poids lourds qui empruntent la rue du Mont-Valérien et qui présentent un danger pour la circulation tant piétonnière qu'automobile. Il souhaite qu'une interdiction ou une limitation soit obtenue de la Direction Départementale de l'Équipement, cette voie étant départementale.

M. le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **jeudi 30 novembre 1972 à 21 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.

Le Maire,

LES GRANDS PROBLÈMES D'ACTUALITÉ

LE POINT SUR LES PROBLÈMES SOCIAUX

Depuis vingt mois maintenant, nous nous penchons sur les problèmes sociaux de notre ville, logement compris. Bien sûr, nous y avons réfléchi pendant la période pré-électorale. Reconnaissons cependant que nous n'avons mesuré ni la profondeur de certaines détresses (sans doute d'autant mieux cachées que la majorité de nos concitoyens ont un niveau de vie relativement élevé) ni l'étendue et la gravité du problème du logement.

L'engagement, décidé au lendemain de notre arrivée, d'une Assistante sociale à plein temps, a permis de résoudre coup par coup, un certain nombre de situations dramatiques. Il a d'autre part largement contribué, grâce à l'aide que cette Assistante sociale nous a apportée dans l'analyse des différents problèmes, à l'élaboration d'une politique sociale.

Celle-ci s'est précisée au fil des mois. Un plan d'action a été arrêté dont certaines opérations sont en cours.

1° Par sa position privilégiée au Conseil d'Administration du Bureau d'Aide Sociale, grâce à la subvention que le Conseil Municipal lui a attribuée, la Municipalité joue un rôle déterminant dans l'administration du Bureau d'Aide Sociale.

D'autre part il appartient à la Municipalité de créer, de développer et de gérer les équipements collectifs (crèche, foyer, logements pour personnes âgées, Centre Social, etc.). Enfin elle doit inciter les bonnes volontés à œuvrer dans les secteurs les plus sensibles.

Sur un autre plan il existe à Saint-Cloud un grand nombre d'associations à caractère social, dont beaucoup traitent des mêmes problèmes. Une tentative de regroupement s'était ébauchée peu de temps avant les élections au sein de la Maison de l'Amitié ; mais elle était restée sans effet faute de structures et de moyens.

La Municipalité, consciente des charges que représentent pour elle les tâches qui lui appartiennent (B.A.S., équipements collectifs, etc.) soucieuse de ne pas s'immiscer dans les affaires des Associations dont il convient de sauvegarder l'indépendance tout en soutenant l'action des plus efficaces, a décidé d'encourager « La Maison de l'Amitié » à se constituer en association, loi de 1901, l'un des objectifs essentiels de celle-ci étant de coordonner l'action des différentes associations.

L'Association « Maison de l'Amitié » vit le jour le 25 octobre 1971. Le 28 octobre, la Municipalité signait avec elle une convention précisant le rôle de chacune des parties (voir bulletin Municipal n° 124, page 19).

Quelques semaines plus tard le Conseil Municipal décidait de lui verser au titre du budget 1972 une subvention de 30.000 F.

L'expérience se poursuit depuis plus d'un an. Les résultats sont incontestablement positifs. Nous demanderons donc dans quelques semaines au Conseil Municipal de voter au titre du budget 1973 une subvention d'un montant nettement supérieur à celle de 1972. Il doit cependant être entendu qu'en contre-partie, certaines subventions destinées à des associations qui bénéficient des services de « La Maison de l'Amitié » (Secrétariat, permanence, téléphone, etc.) doivent être révisées en diminution.

2° Sur le plan des équipements collectifs, la Municipalité a établi un plan d'investissement de 5 ans qui sera discuté lors d'un prochain Conseil Municipal et dont un chapitre est consacré aux équipements collectifs à caractère social. Il est donc prématuré d'en donner aujourd'hui le détail ici. Notons simplement qu'il comprend :

● d'une part de très importants travaux de transformation et de rénovation de l'hospice de Lelégard et la

construction d'environ 160 logements sociaux dans 3 opérations à réaliser ; à savoir :

- sur le terrain des pompes Guinard, 46 logements ;
- sur le terrain du marché de Montretout, 70 logements ;
- sur le terrain situé rue du 18 Juin, 50 logements.

Les dossiers relatifs à ces 3 opérations sont aujourd'hui avancés.

D'autre part deux opérations décidées depuis de nombreux mois s'intègrent dans ce plan :

— la construction d'une crèche sur un terrain voisin de l'Eglise Stella Matutina. En raison de difficultés d'ordre administratif, la construction d'une crèche industrialisée prévue à l'origine a dû être abandonnée. Nous avons dû repartir sur d'autres bases : les plans d'une crèche en dur, dont l'esthétique sera assurément plus attrayante, ont été établis dans des délais records. Les dossiers complets seront remis à l'Administration dans la première quinzaine de janvier.

— la construction d'un foyer-logement pour personnes âgées sur un terrain situé rue Henri-Regnault. Cette opération déjà prévue par la précédente Municipalité n'avait pu aboutir faute d'accord entre la ville et le propriétaire du terrain. Après de longues négociations cet accord vient d'être réalisé. Le début des travaux est prévu au début du 2^e semestre 1973.

3° Pour venir en aide aux familles et aux personnes âgées, la Municipalité a multiplié les initiatives et a réalisé quelques opérations, moins spectaculaires que des équipements collectifs, mais qui ont reçu un accueil favorable.

C'est ainsi que pour l'enfance, à la demande de nombreuses mères dont les enfants étaient trop jeunes pour bénéficier du centre aéré de la rue Gounod, une « Halte Garderie du Mercredi » a été ouverte dans les locaux de l'Ecole Maternelle du Centre : elle s'adresse aux enfants de 3 à 6 ans. Elle fonctionne tous les mercredis et les jours ouvrables des vacances scolaires de 8 h 30 à 18 h. Le repas de midi est fourni à tous les enfants. Le ramassage et la conduite en car sont assurés sous la surveillance des monitrices ; tout ce petit monde est encadré par une directrice de centre et 4 monitrices de colonie. La journée coûte 6 F ; des tickets de présence sont exigés à l'arrivée des enfants. Pour acheter ces tickets des permanences sont assurées soit à la Garderie, rue Hébert les 2^e et 4^e mercredis du mois de 17 heures à 18 heures, soit à la Mairie, les 2^e et 4^e samedis de 10 heures à 11 heures au Service Social.

Cette année a été également marquée par une aide plus importante dans le domaine des « COLONIES DE VACANCES », le centre alpin municipal de TAMIE étant

insuffisant pour satisfaire toutes les demandes. Nous avons donc réservé dans des colonies privées patronnées par l'U.F.C.V. des contingents importants :

— 15 enfants de 3 à 6 ans sont partis dans un château en Bretagne encadrés par la Caisse d'Allocations Familiales d'Ile-et-Vilaine ;

— 35 enfants sont partis au Mesle-sur-Sarthe dans une colonie réputée pour la diversité de ses ateliers ;

— 10 enfants sont partis à Pâques dans la Meuse ;

— 15 enfants sont partis à Saint-Lunaire par l'Association Jean Mousaint, etc. Tous ces enfants ont bénéficié des mêmes avantages financiers que ceux partis à Tamie. Signalons que l'application de la règle du quotient familial dont le Conseil Municipal a généralisé l'emploi en matière d'aide aux familles a permis d'aider 47 enfants qui n'auraient pas quitté Saint-Cloud sans cette formule. Bien entendu des opérations analogues seront reconduites en 1973.

Pour les personnes âgées 2 foyers-restaurants ont été ouverts au début d'octobre, l'un au Centre Social, rue de l'Yser, l'autre rue des Ecoles, Salle Gounod. Ils sont ouverts à tous du lundi au vendredi pour le repas de midi. Les prix sont de 2,25 F à 4,50 F, selon les ressources. Les inscriptions sont prises au Bureau d'Aide Sociale.

Sur le plan des loisirs 45 abonnements viennent d'être souscrits pour 4 séances au théâtre de la Ville à raison d'une séance par mois. Un car assurera le transport des personnes âgées à l'aller et retour.

Bien entendu des activités traditionnelles, garderie municipale à la Halte Kelly, dont les heures d'ouverture seront prochainement modifiées pour permettre aux familles qui travaillent d'en bénéficier, halte garderie de la Bérengère, crèche à domicile gérée par la Croix-Rouge Française dont les effectifs ont doublé en dix-huit mois, aide ménagère pour les personnes âgées (par l'association d'aide à domicile) goûters des Anciens les lundis et jeudis après-midi au Centre Social de la rue de l'Yser, repas annuel de l'Amitié (près de 400 convives), promenade des Anciens au mois de juin (180 participants cette année), séjour de 2 semaines de vacances à la campagne offertes aux Anciens, etc., ont été selon le cas encouragées et développées.

Cet exposé est bien sûr incomplet ; bien des points auraient mérité d'être développés. Nous reviendrons dans un prochain bulletin Municipal sur le problème du logement et sur l'aide que le Bureau d'Aide Sociale est en mesure d'apporter aux familles de Saint-Cloud, notamment aux personnes âgées.

M. MARCORELLES

Maire Adjoint chargé des Affaires Sociales

LA RENOVATION DU CENTRE

Le 30 novembre, le Conseil Municipal de Saint-Cloud, a voté un cahier des charges, destiné à préparer la rénovation du Centre de Saint-Cloud et à servir de base à une consultation des différents groupes promoteurs qui pourraient être intéressés.

Il convient à cette occasion de se poser quelques questions :

— Pourquoi une rénovation à Saint-Cloud ? n'aurait-il pas été plus simple de ne rien faire ?

— Quelles sont les conditions à respecter pour qu'une rénovation se déroule de manière satisfaisante ?

— Quel processus de rénovation comptons-nous engager ?

1° Pourquoi une rénovation à Saint-Cloud ? Bien sûr il aurait été beaucoup plus simple de ne rien faire.

Les services municipaux n'ont pas les moyens de mener à bien une opération de cette envergure. Quelques déménagements souvent douloureux seront inéluctables. L'expérience de Sèvres où les impôts locaux ont augmenté de cinquante pour cent, mérite réflexion.

Les commerçants du Centre de Saint-Cloud connaissent les conséquences d'un quartier encombré par les travaux pendant plusieurs années. Déjà des bruits divers circulent dans la ville : tout sera rasé comme dans l'opération des bureaux de la Colline, les impôts augmenteront, la Municipalité a dans ses cartons un plan définitif de restructuration et ses études préliminaires ne sont destinées qu'à donner le change.

Et pourtant pouvons-nous laisser vivre en 1972 des Clodoaldiens dans des locaux insalubres ?

Saint-Cloud peut-elle être une ville sans Centre, sans animation, où les achats se font à Paris, à Parly II, à Boulogne, à Suresnes ou à Vaucresson.

Saint-Cloud serait-elle une vraie ville ou une villedortoir de la banlieue parisienne ?

Notre décision est prise : il convient de rénover le centre de Saint-Cloud mais pas à n'importe quel prix, pas dans n'importe quelles conditions, même si cela doit être plus long. Quatre cents habitants du quartier se sont pressés le 9 novembre à la Mairie dans des conditions inconfortables pour nous critiquer, nous orienter mais aussi pour approuver à une quasi unanimité notre intention de rénover Saint-Cloud.

Puissent-ils être toujours avec nous lorsque les premiers travaux commenceront !

2° Quelles sont les conditions à respecter pour que la rénovation se déroule de manière satisfaisante ?

Trois options étaient possibles.

La première consistait à permettre au niveau du plan d'occupation des sols par des densités élevées de nouvelles constructions dans le Centre de Saint-Cloud. Il y aurait sûrement eu de nouveaux logements, peut-être de nouveaux bureaux, peut-être de nouveaux commerces mais il n'y avait aucune chance pour que les locaux insalubres soient détruits et leurs habitants relogés. Aucune chance pour que les appartements anciens soient rénovés, aucune chance pour que la circulation soit améliorée, aucune chance pour que la majeure partie des commerçants puissent être regroupés dans un Centre commercial attractif.

Au mieux nous aurions assisté à la création d'une ou deux opérations immobilières de luxe sur un nouveau centre commercial. Je dis bien, au mieux, car les deux permis de construire que nous avons été amenés à refuser dans cette zone comportaient bien des logements de luxe, mais pas de centre commercial.

La seconde consistait à créer une société d'économie mixte, à acheter les terrains et à voir ensuite ce qu'il convenait de construire. Le risque était grand d'être amené progressivement à augmenter la densité ou les impôts locaux pour équilibrer l'opération.

La troisième, celle que le Conseil Municipal a adoptée, consiste à lancer préalablement à tout engagement de notre part une consultation auprès de différents groupes promoteurs. Cette consultation a été préparée par une étude commerciale permettant de préciser les besoins de Saint-Cloud en la matière. Cette étude a été présentée

à la commission extra-municipale du commerce et de la circulation :

— par une étude du PACT sur l'état du bâti dans Saint-Cloud. Pourquoi le PACT ? parce que cet organisme a pour objectif la réhabilitation et non la destruction et que nous pouvions avoir confiance lorsqu'il classait un immeuble comme irrécupérable. Cette étude a été présentée au Comité de quartier du Centre. Le seul reproche que l'on puisse lui faire est peut-être d'avoir été un peu optimiste sur l'état des immeubles ;

— enfin un bureau d'étude indépendant de tout groupe promoteur a été choisi pour compléter et corriger ces deux études préliminaires et établir un cahier des charges destiné aux constructeurs et rénovateurs éventuels.

Ce cahier des charges définit :

— les contraintes à respecter, expression des options du conseil municipal ;

— le programme minimum ;

— les conditions de la réalisation des programmes. Les contraintes imposent :

— la conservation du site de la Colline de Saint-Cloud ce qui signifie des servitudes de hauteur, des servitudes d'espaces verts ;

— la réhabilitation du Centre en tant que pôle d'animation de la ville, ce qui signifie des cheminements piétonniers, des parkings, un centre commercial ;

— le relogement des habitants ce qui signifie le moins de destructions et le plus de réhabilitations possibles pour limiter le problème et la construction de logements sociaux pour reloger sur place les occupants des immeubles détruits.

Le programme minimum prévoit la conservation d'au moins 250 logements, la création d'un centre commercial de 3.000 à 4.000 m², le respect des contraintes imposées, la réalisation des équipements d'infrastructures (voirie, cheminements piétonniers, parking public de 400 places) nécessaires à la vie du quartier et la reconstruction des équipements publics qui pourraient être détruits dans l'opération.

Un chapitre, conditions de réalisation du programme de la zone, me permet d'essayer de répondre à la troisième question que je posais au début de cet article.

3° Quel sera le processus de rénovation ?

Comment pourrions-nous envisager la suite de notre action ?

Tout d'abord il convient de signaler que le cahier des charges voté par le Conseil Municipal a été envoyé aux groupes promoteurs qui en ont fait la demande. Une première réponse est attendue avant le 1^{er} mars. Un choix sera fait vers cette époque après une nouvelle consultation des habitants du quartier.

Les critères de ce choix seront :

— la satisfaction aux clauses du cahier des charges ;

— l'utilisation d'un coefficient d'occupation du sol le plus faible possible ;

— la part relative des opérations de restauration et de rénovation étant entendu que cette dernière devra être la plus faible possible.

À l'issue de ce choix une convention de zone d'action concertée devra être négociée avec le groupe promoteur. Cette convention définira alors dans tous ces détails le programme de la rénovation, programme sur lequel le constructeur retenu s'engagera et qui ne pourra plus être remis en cause.

En conclusion la procédure adoptée permet de n'engager la commune que dans une opération parfaitement définie répondant aux objectifs qu'elle s'est fixée.

Il reste à souhaiter que les habitants du Centre de Saint-Cloud sauront supporter les inconvénients passagers inévitables dans une rénovation de cette envergure, étant entendu que toutes les mesures possibles seront prises pour les limiter au maximum.

B. CUNY,

Maire adjoint chargé de l'Urbanisme

Nota - Le cahier des charges adopté par le Conseil Municipal peut être consulté à la Mairie.

Les groupes promoteurs peuvent recevoir le cahier des charges sur simple lettre adressée à M. le Maire de Saint-Cloud (à l'attention de M. le Directeur des services techniques).

Participation de la population à l'activité municipale

COMITE DE QUARTIER N° 1 DU 17 OCTOBRE 1972

- Présidé par M. FOURCADE
- Animé par M. VOIZARD, en remplacement de Mme OHRESSER, alitée et du Dr ARNAUD, empêché.

Une quarantaine de personnes étaient présentes.

Tout d'abord, il a été apporté des réponses aux questions posées lors de la précédente réunion :

— l'installation des feux tricolores avec bouton-poussoir devant le marché de Montretout, boulevard de la République, donne satisfaction à tous ;

— la réfection des trottoirs devant la BICROP ;

— le taillage des lierres sur les murs des propriétés de ce quartier, a été à nouveau évoqué, leur prolifération provoquant de nombreux mécontentements. Les riverains seront à nouveau alertés.

De même pour le ramassage des poubelles. Un projet est à l'étude qui envisage le ramassage des ordures ménagères avec des sacs plastiques.

Parmi les questions importantes posées, on a demandé s'il était possible de disposer de davantage d'agents de police aux endroits à grande circulation et notamment aux carrefours, avec une surveillance des bateaux des entrées privées et un appel à la discipline personnelle des automobilistes.

Des questions ont été posées au sujet de la zone bleue, rue Gounod qui va entrer en application.

Il semble que beaucoup de parkings sous les immeubles (en particulier BICROP boulevard de la République) sont vides. On a réclamé des parcmètres rue Preschez entre la rue Gounod et le boulevard de la République malgré quelques controverses. Il a été également demandé si la Municipalité avait l'intention d'intervenir pour faire rétablir les liaisons d'autobus avec la Porte Maillot et la Porte d'Auteuil.

Le problème du pont des Gâtes-Ceps qui est très dangereux aux heures de pointe a été posé.

Pour le marché de Montretout, les habitants du quartier ont à nouveau remis en question l'autorisation d'utiliser des poussettes.

En réponse à une question sur les subventions accordées aux amis de la Musique, M. le Maire a indiqué qu'environ 500 enfants fréquentaient l'école de Musique

et qu'une subvention de 50.000 francs avait été accordée.

QUARTIER N° 4 (VAL D'OR)

Le 7 novembre 1972, une centaine d'habitants du quartier se sont réunis sous la présidence de M. P. VINSON, Conseiller Municipal responsable du quartier, pour discuter, du point de vue du quartier, les actions autonomes mais complémentaires conduites dans l'intérêt général par la Municipalité et par diverses associations et qui sont donc une partie des activités municipales. Leurs interlocuteurs furent notamment M. J.P. FOURCADE, Maire, Mme OSSUDE, Présidente de la Maison de l'Amitié, M. E. MARCORELLES, Maire adjoint chargé des Affaires Sociales et son équipe de Conseillers Municipaux (Mme E. BARTHELEMY, Mme MOREAU et le Dr ARNAUD, M. D. CHARLIER étant excusé), Mme de LIGNAC, Administrateur de la M.J.C. et M. J.P. CELERIER son Directeur.

De cette réunion très dense, trop peut-être, on ne peut donner qu'un compte rendu sommaire.

I. — URBANISME, ESPACES VERTS, VOIRIE, CIRCULATION

ZAC Guinard

Le projet immobilier qui offrira de nombreux logements à prix de vente plafonné, semble devoir se réaliser.

Terrain de S.A.R. la Princesse de Grèce

Un permis de construire a été déposé pour deux tranches d'immeubles de 5 à 7 étages, comportant environ 150 logements. Ils sont situés le long et en retrait, respectivement du boulevard de la République et de la rue du Mont-Valérien. Une voie strictement piétonnière reliera le boulevard de la République à la rue traversière et s'élargira en jardin public à la hauteur du parc privé. Ce projet, enfin très satisfaisant ne tient cependant pas compte suffisamment de la réserve de 5.000 m² pour équipements collectifs inscrite au plan d'urbanisme. L'équipement prévu est un centre culturel polyvalent puisque la Commission Extra-Municipale de l'Enseignement a conclu à l'inutilité d'un groupe scolaire en cet endroit. Il pourrait être soit à demi enterré à la hauteur du jardin public projeté (ce qui condamnerait quelques arbres), soit construit entre la rue du Mont-Valérien et la voie ferrée (mais l'isolation phonique serait alors très onéreuse). Les études se poursuivent (1).

Le parking correspondant sera créé sur le terrain municipal occupé par CERS.

Pont des 3 Pierrots

Un vaste parking d'où l'on accèderait à la gare par un escalier descendant du pont, est suggéré ; mais sa réalisation serait liée à l'élargissement du pont. Or seul l'Équipement désire cet élargissement.

Terrain Municipal rue du Mont-Valérien entre Caravelle et le Parc de la Bérengère

L'aménagement étudié est un petit immeuble avec une dizaine d'appartements pour des fonctionnaires municipaux et au rez-de-chaussée : le logement du gardien et un espace, partiellement couvert, à usage socio-culturel. Cet équipement qui pourrait remplacer le « Mille Club » initialement projeté, se révèle déjà indispensable à l'animation du quartier.

(1) Dernière heure : le centre culturel sera...

AUTOBUS

La Mairie a demandé que le Minibus de la Verboise pénètre dans Saint-Cloud mais n'espère plus obtenir que son terminus soit reporté de la Défense au Pont de Neuilly.

Au 1^{er} trimestre, M. GAUDICHON, Conseiller Municipal, fera, en Commission Extra-Municipale, le point de ses études et des projets en matière de transports publics et circulations.

Sortie de l'Ecole Maternelle

L'obligation de passer par les escaliers de la cantine constituera une gêne jusqu'à l'achèvement des travaux prévu pour le printemps 1973. Deux habitantes de la Bérengère ayant, à la rentrée des classes, protesté, M. VINSON a examiné avec elles, les différentes solutions concevables. Ils ont ensemble reconnu que la solution actuelle retenue par Mme la Directrice et la Municipalité était la moins mauvaise, car c'est elle qui rapproche le plus les sorties des deux écoles.

Réfection de la rue Marie-Bonaparte

Un appel d'offres a été lancé. Les travaux débiteront dans trois ou quatre mois.

Nettoyage des rues

Sur quarante postes de cantonniers municipaux, douze sont vacants faute de candidats ; s'il devient nécessaire de soustraire ces travaux à l'extérieur, le coût en sera plus élevé.

Plantations

Square du Val d'Or, prévu pour cet hiver.

Boulevard de la République et rue du Mont-Valérien : dès que l'Équipement aura confirmé son accord verbal pour ne pas élargir ces voies, des arbres seront plantés sur la partie ainsi libérée de servitude et des parkings pourront être créés sous les arbres.

Stationnement des camions et voitures de l'entreprise de tapis rue des Villarmains

Une débarque sera faite par la Municipalité.

Stationnement devant les entrées d'immeubles

La liberté d'accès des pompiers et ambulanciers doit être absolument assurée ; chacun a le devoir d'alerter la police lorsqu'elle ne l'est pas.

Carrefour rue du Camp-Canadien-Boulevard de la République

L'Équipement vient de présenter à la Mairie un avant-projet d'aménagement du carrefour. La traversée des piétons rue du Camp-Canadien à la hauteur du Marché couvert va être protégée par un feu tricolore à pousoir.

Trottoirs boulevard de la République

Certaines parties sont en mauvais état.

II. — ACTIONS SOCIALES

M. MARCORELLES, Maire adjoint, présente son équipe. Avec elle, il participe à la gestion du Bureau d'Aide Sociale et attribue les quelques logements pour lesquels la ville a un droit de présentation ou qu'elle possède. Il rappelle que le Conseil Municipal souhaite développer au maximum l'action des associations.

Mme OSSUDE se félicite du rayonnement croissant de la Maison de l'Amitié qui offre à la plupart des Associations à but social une permanence commune et son support administratif commun subventionné par la ville. La permanence reçoit certains jours de 30 à 40 personnes : des gens moralement seuls ou qui recherchent une aide matérielle, des post ou pré-délinquants, auxquelles en liaison avec l'Assistante Sociale de la Mairie, la Gendarmerie, l'Aumônerie, la M.J.C., l'Agence de l'Emploi, etc., elle propose des emplois et des groupes d'accueil.

Mme TEMPLIER témoigne de l'isolement des personnes âgées, même dans le quartier « moderne » du Val d'Or. Plusieurs suicides viennent de s'y produire. L'un des corps n'a été découvert que deux mois après. Ils auraient pu être évités si chacun était plus attentif à son voisin.

Mme BARTHELEMY parla des réalisations de la ville en faveur des Anciens : aides financières, repas de l'amitié, colis de Noël, promenades, goûters, visites en car (pour les invalides) de Paris et ses environs, etc. Depuis cet été, des sorties au théâtre accompagnées et l'ouverture de trois foyers-restaurants. Elle déplora, comme Mme OSSUDE l'avait fait pour la Maison de l'Amitié, que toutes ces ressources soient encore peu connues.

Mme MOREAU évoqua rapidement les haltes-garderies, la crèche à domicile, le projet de crèche à côté de Stella Matutina, les classes de neige, les colonies de vacances, pour souligner que le Bureau d'Aide Sociale pouvait aider les familles à supporter les dépenses supplémentaires entraînées par la participation de leurs enfants à ces activités.

Le Dr ARNAUD montra que les recommandations de la Commission Extra-Municipale des Affaires Sociales qu'il préside ont été suivies et que celles que pourraient faire ce comité de quartier seraient aussi utiles.

Ces exposés ont démontré la nécessité de développer des liens de solidarité entre les habitants du quartier et qu'il était possible de trouver l'aide matérielle ou morale nécessaire en s'adressant notamment au Bureau d'Aide Sociale de la Mairie (602 05.30) ou à la Maison de l'Amitié (6, place Silly, 602 25.69), permanence de 9 h 30 à 17 h 30 et le samedi matin, ces deux organismes travaillant en étroite liaison.

En réponse aux questions posées, les précisions suivantes ont été données :

Foyer-logement de personnes âgées

La propriétaire du terrain réservé à l'angle du boulevard de la République et de la rue de l'Avre vient enfin de donner son accord pour une vente amiable. La construction sera financée par une association spécialisée et devrait donc pouvoir être entreprise prochainement.

Lelégard va être modernisé, ce qui permettra d'adapter le logement à la condition physique et mentale des divers pensionnaires. Ceux habitant Saint-Cloud y seront admis en priorité. Un service complet de gériatrie vient d'y être ouvert, quatre médecins remplaçant celui qui ne venait qu'à temps partiel.

Colonies de vacances

La capacité de Tamie (2 fois 70 enfants) étant insuffisante, de nombreux enfants ont été envoyés dans d'autres colonies. Le château de Charbonnière, propriété de la ville près d'Orléans, pouvant être difficilement remis en état et les enfants préférant la mer à la campagne, vient d'être mis en vente sur évaluation par « les Domaines ». Le produit de la vente financera la création d'une nouvelle colonie, sans doute en Bretagne.

Logements sociaux

Le manque de logements à loyer modéré est indiscutable. De même plus du quart des logements à Saint-Cloud n'ont pas d'équipement sanitaire décent.

Un nombre important de logements H.L.M., I.L.N. ou crédit foncier sera créé dans le cadre de la rénovation du centre-ville pour reloger les habitants de ce quartier.

Dans le quartier Val d'Or, la réalisation de la ZAC Guinard offrira environ 50 HLM et 200 logements à prix de vente plafonné.

Un projet important est à l'étude au-dessus du Marché de Montretout. Un autre est en projet, rue du 18 Juin mais sa

réalisation nécessite l'accord de la S.N.C.F.

III. — ANIMATION

Mmes EVERS et de LIGNAC qui avaient pris l'initiative, à la précédente réunion du quartier, d'afficher et commenter les activités organisées de 14 à 16 heures pour les femmes, ont de même présenté cette fois celles qui leur sont proposées pendant toute la journée par des associations sans but lucratif.

Le planning présenté, couvrant la journée et la soirée ne comporte déjà pas de blanc. Les heures d'ouverture du public de la piscine et celles de la bibliothèque étaient indiquées séparément.

SPORT : Les demandes suscitées par la présentation précédente ont été satisfaites.

Des sections féminines ont été créées à la M.J.C. et, depuis cet été, 91 dames font de la gymnastique, 20 du volley-ball et 34 du yoga. Les inscriptions continuent d'affluer.

Mais il ne sera sans doute pas possible, avant l'été prochain, d'ouvrir la piscine au public en semaine de 20 à 21 heures.

Des hommes, cette fois, ont demandé à pouvoir faire du sport le soir et l'ouverture d'un sauna et d'une salle de musculation à côté du bassin de natation.

AUTRES : Les possibilités de formation ménagère offertes par la Caisse d'Allocations Familiales ont été signalées, de même que celles proposées par deux mouvements féminins apolitiques d'éducation permanente : l'UNION FEMININE CIVIQUE et SOCIALE (équipes « économiques » et « familles »), MOUVEMENT JEUNES FEMMES ET EQUIPES FEMININES et les ACTIVITES DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE SAINT-CLOUD.

Le Bureau de l'Accueil pour les nouveaux habitants, formé d'équipes bénévoles, tient une permanence à la Mairie les jeudis de 14 à 18 heures et le samedi matin. Il dispose notamment des informations relatives à l'animation sportive ou culturelle.

COMITE DE QUARTIER N° 6

Le jeudi 23 novembre 1972, au C.E.T. de la rue Pasteur, a eu lieu le Comité du quartier n° 6, présidé par M. FOURCADE, Maire de Saint-Cloud, avec la participation de MM. VOIZARD et CHARTIER, Conseillers Municipaux, responsables de ce quartier, de Mme FAUQUENOT et de M. GAUDICHON, Conseillers Municipaux.

70 personnes assistaient à cette réunion.

Le débat a été très animé. Visiblement les habitants du Haut de Saint-Cloud s'intéressent à leur quartier et aux réalisations en cours.

Le premier problème soulevé a été celui du courrier distribué souvent irrégulièrement et parfois mal réparti. M. FOURCADE a répondu à cela que la poste avait à faire face à des problèmes difficiles à résoudre tels que les grèves tournantes,

le système de Saint-Cloud entièrement saturé, la difficulté de la mise en place du codage des adresses et le manque de personnel dû à l'impossibilité de loger sur place les fonctionnaires. Mais, a ajouté M. FOURCADE, une poste moderne va être construite d'ici 2 ans.

Pour le téléphone, les perspectives sont très bonnes. Il y a actuellement de nombreuses perturbations dues à la construction d'un nouveau central à Saint-Cloud (le central 602) qui ne fonctionnera que pour la ville mais 7.000 lignes ont déjà été installées. Il y en aura 25.000 avant 1975 et on peut espérer qu'à cette date toutes les demandes seront satisfaites.

Les questions de circulation et de stationnement auxquelles ont répondu MM. FOURCADE et GAUDICHON ont été les plus débattues. Deux objectifs : la sécurité et la commodité.

La sécurité tout d'abord : Saint-Cloud est une ville à « grande circulation » traversée par de nombreux véhicules ce qui pose différents problèmes, surtout aux heures de pointe aussi bien pour les automobilistes que pour les piétons. Pour 10.000 foyers, il y a 7.500 voitures et 14.000 emplois d'où la nécessité de réglementer fermement la circulation.

M. FOURCADE voudrait avant tout éviter que l'on transforme la ville en « nœud routier invivable » et se propose avec la Municipalité et l'Équipement de dévier une partie de la circulation à l'extérieur de Saint-Cloud. Pour cela un certain nombre de mesures sont souhaitables.

Tout d'abord l'élargissement de certains axes : la rue de la Porte Jaune, appelée la rocade inter-communale d'une part, qui va devenir une voie de liaison très importante, et le quai Carnot, la rue Dailly et, la rue Gounod, d'autre part en liaison avec l'amélioration de l'accès au pont de Suresnes. Pour la rue de la Porte Jaune, un autre problème se pose : l'engorgement matin et soir dû aux feux rouges situés à l'angle du champ de courses. La proposition est de mettre au point un réglage différent pour ces feux selon les heures. La plupart des véhicules empruntant l'axe rue du Camp-Canadien, rue de la Porte Jaune et non la rue de Buzenval, ce qui provoque d'importantes files de voitures le long de l'hippodrome.

Une autre difficulté qui se pose en plusieurs endroits est la mauvaise visibilité que ce soit dans les virages (comme par exemple à l'angle de la rue Lelégard et de la rue Laval) ou aux « stop ». Pour les « stop » la solution de mettre une glace ne peut être retenue car c'est formellement interdit par la loi. Par contre M. FOURCADE va voir s'il n'existe pas une législation permettant de réglementer la pose des panneaux publicitaires qui cachent la visibilité.

Pour les embouteillages, fréquents matin et soir, M. GAUDICHON a fait remarquer que la mise en place d'une circulation à sens alterné provoque une nette amélioration. C'est pourquoi il a suggéré

d'installer ce dispositif dans certains « points-clés » de la ville (comme par exemple la rue Lelégard près de la rue Sevin-Vincent et de la rue Pasteur). La question du double sens se pose donc pour cette portion de la rue Lelégard.

La sécurité des piétons a aussi été à l'ordre du jour et plusieurs personnes ont demandé que soient améliorées leurs conditions de circulation. Tout d'abord les feux rouges : à l'angle de la rue Lelégard et de la rue Pasteur le feu qui est clignotant pour l'instant est d'un réel danger pour les piétons qui désirent traverser. Les habitants de ce quartier aimeraient donc un feu tricolore à pousser comme celui qui est installé à Montretout.

Le même problème se pose à l'angle de l'avenue de la Division-Leclerc et des rues Laval et Edeline. M. FOURCADE a répondu que les demandes en avaient été faites à l'Équipement. Une personne a également demandé l'installation d'un passage piéton rue de la Porte Jaune entre la rue de Garches et le carrefour de la rue de Suresnes. Une autre difficulté : le mauvais état des trottoirs notamment rue Sevin-Vincent où l'analgème se détériore et rue Lelégard, face à la Maison de retraite où la réfection des bateaux s'impose.

La Municipalité sait qu'il y a là un gros travail à faire et à consacrer à cet effet pour l'année 1973 un budget très important d'un million de francs. Le problème du stationnement se pose aussi bien pour les automobilistes qui ont du mal à se garer que pour les piétons qui sont souvent obligés de descendre dans la rue lorsque les voitures sont garées sur le trottoir ou lorsque les lierres qui poussent sur les murs prennent trop d'épaisseur.

Pour améliorer le stationnement des zones bleues et des parcmètres ont été mis en place. La zone bleue, bien qu'encore très limitée, est extrêmement utile et les commerçants ont exprimé leur satisfaction. Les gens souhaitent, en général, qu'elle soit installée rue Preschez.

La question des parcmètres est plus délicate. Ceux qui sont à proximité de la gare sont difficilement utilisables du fait de la durée de stationnement très limitée. M. FOURCADE voudrait modifier le système et instituer des stationnements de plus longue durée de l'ordre de 3 ou 4 heures. Les habitants pensent que cela n'est pas suffisant si l'on veut pouvoir profiter du train pour aller à Paris et qu'il faudrait pouvoir se garer à la journée ou à la demi-journée moyennant un prix modéré.

Du point de vue de l'équipement social de ce quartier, la grande préoccupation de la Municipalité est la transformation de la Maison de retraite de Lelégard. L'hôpital dont dépend cet établissement, n'a pas de ressources suffisantes pour faire toutes les améliorations nécessaires, aussi la Municipalité va s'occuper de la

restructuration des bâtiments pour créer un hôpital gériatrique et un dispensaire. Le terrain proche de la Maison de retraite et qui, pour l'instant, n'est pas utilisé, abritera une construction provisoire pour loger les vieillards de Lelégard pendant les travaux. Les projets ont déjà fait l'objet d'études sérieuses. Pour l'instant certaines réalisations ont déjà été faites. Le système médical a été modifié par l'installation d'une équipe médicale à temps complet.

Au cours de cette réunion l'intérêt a dépassé le seul quartier du haut de Saint-Cloud et les habitants ont posé à M. FOURCADE des questions d'ordre général :

— des précisions pour les groupes scolaires ;

— le problème des transports en commun ;

— le projet de tunnel ;

— les logements.

Une personne s'est inquiétée de savoir s'il y avait un projet de construction d'un groupe scolaire rue Lelégard. En réponse M. FOURCADE a donné les grandes lignes des positions prises par la Municipalité au sujet de l'enseignement. En premier lieu la priorité a été donnée au développement du programme des écoles maternelles et, avant d'envisager la construction d'un nouveau groupe scolaire, les quatre groupes déjà existants vont être modifiés et restructurés. Les dépenses prévues sont de 13 à 14 millions sur 5 ans. Mais, afin de prévoir l'augmentation de la population d'ici à 1980, la Municipalité se préoccupe d'ores et déjà d'acquérir les terrains nécessaires aux groupes scolaires dont la construction deviendra indispensable dans les années futures.

Le cinquième groupe scolaire se fera dans le cadre de la ZAC Guinard. Le terrain est déjà acheté et payé, le démarrage est prévu d'ici 3 ou 4 ans.

Certains enfants habitant relativement loin des écoles, un effort tout particulier a été fait cette année pour améliorer le ramassage scolaire.

Pour les transports en commun la question est délicate car elle relève de 3 autorités : la S.N.C.F., la R.A.T.P. et le Syndicat des Transports Parisiens. Les problèmes les plus grands sont l'absence de raccordement autobus-métro et la fréquence de passage des autobus et des cars. Par contre les habitants de Saint-Cloud ne comprennent pas l'utilité d'un autobus qui double la ligne de chemin de fer jusqu'à la Défense alors que les trains sont beaucoup plus réguliers et plus rapides.

Face à ces difficultés, la Municipalité essaie avec les communes voisines de constituer un Syndicat inter-communal capable d'être suffisamment influent auprès des pouvoirs publics pour obtenir des améliorations et surtout d'instituer un ou-

til de transport qui leur serait propre par la mise en service de navettes et de cars municipaux. D'autre part M. FOURCADE a l'intention de constituer une commission extra-municipale sur la question des transports en commun qui se tiendra en janvier 1973, probablement le 19 (la date en sera précisée par voie d'affiches). Au cours de cette réunion, les habitants se sont intéressés au problème du doublement du tunnel de Saint-Cloud. Il faut noter que le projet initial qui consistait à faire un tunnel à 6 voies a été finalement repoussé et que le Ministère de l'Équipement a décidé de faire étudier par des entreprises deux possibilités :

— la solution tunnel plus viaduc ;

— la solution tunnel plus tranchée.

Le jury rendra son rapport en décembre 1972.

La « mauvaise solution » (celle de construire un viaduc) ayant un écart de prix très faible par rapport à la « bonne », M. FOURCADE s'est montré optimiste quant à la décision finale qui maintiendrait le parc, favoriserait l'amélioration de la circulation et des conditions d'aération et permettrait de lutter efficacement contre le bruit. La réalisation se fera en 18 mois ou 2 ans. M. FOURCADE, que ce problème préoccupe, doit aller voir le Ministre de l'Équipement pour obtenir des précisions.

Avant la clôture de la réunion, M. FOURCADE a soulevé la question des logements sociaux.

Il a souligné le désir de la Municipalité de maintenir un équilibre dans la population par la création d'habitations (projets de la ZAC Guinard, du quartier du Centre, des programmes intermédiaires de logements sociaux). En réponse à cette question plus précise sur le marché de Montretout, M. le Maire a annoncé le maintien du marché avec une création en 1973 de parkings en sous-sol et de logements au-dessus.

La réunion s'est terminée fort tard et c'est un encouragement pour la Municipalité de voir les habitants de Saint-Cloud s'intéresser ainsi à la vie de la commune.

REUNION DU COMITE DE QUARTIER N° 5

Le mardi 28 novembre, rue René-Weill, a eu lieu la réunion du Comité de quartier n° 5, présidée par M. FOURCADE, Maire de Saint-Cloud, et animée par M. GAUDICHON, Conseiller Municipal, responsable de ce quartier qui compte environ 4 à 5.000 habitants.

Trois grands thèmes ressortent des nom-

breuses questions qui, pour la plupart, avaient été posées par écrit. Ce sont :

— la voirie et la circulation ;

— l'environnement ;

— L'aménagement du quartier et de la commune.

En matière de voirie tout d'abord, la rareté des cantonniers est due à un problème de recrutement, aussi la Municipalité a mis à l'étude la possibilité de faire assurer ces services par une Société. Un problème : cela coûterait 2 à 3 fois plus cher. Mais si, après une période d'essai dans un quartier, les résultats étaient probants, une décision favorable pourrait être prise.

D'autre part, à Saint-Cloud, le grand problème de la circulation, outre les embouteillages, est... le stationnement. Pour régulariser cette situation, trois solutions ont été adoptées :

— les arceaux ;

— les zones bleues ;

— et les parcmètres,

installés, en général, à la satisfaction de tous.

De plus il a été prévu dans le plan d'aménagement des sols, d'obliger la construction de 2 parkings par appartement de plus de 4 pièces, sans compter les parkings commerciaux.

Pour les piétons, des aménagements vont être faits, notamment au carrefour de la Porte-Jaune et de l'avenue Foch pour faciliter le passage et pour une plus grande sécurité de tous.

Pour les transports en commun, la Municipalité voudrait obtenir de la R.A.T.P. que soient établies des dessertes perpendiculaires aux trajets actuels des autobus (et surtout du mini-bus de la Verboise).

Quant au projet de tunnel supplémentaire sous le parc de Saint-Cloud, M. FOURCADE s'est montré optimiste quant à la réalisation d'un tunnel à 3 voies qui se terminerait par une tranchée ouverte ou fermée.

L'environnement est aussi une grande préoccupation des habitants et de la Municipalité. Une personne s'est étonnée de l'arrêté interdisant, pour des maisons individuelles, deux entrées cochères, lorsque la façade ne dépasse pas 30 mètres, ce qui rend très difficile la construction de garages particuliers et il a été suggéré d'assouplir cette réglementation.

Il a aussi été posé le problème des entreprises souvent bruyantes et qui font stationner leurs camions où bon leur semble. M. FOURCADE a précisé qu'il n'était pas question de prendre des mesures arbitraires à l'encontre des entreprises. Toutefois la création de cabines de peinture

dans les garages a été interdite et les ateliers par trop bruyants n'ont pas le droit de s'installer. La solution est dans les concessions mutuelles et le respect des règlements.

L'aménagement du quartier en particulier et de la commune en général, fait l'objet d'un plan d'ensemble que M. FOURCADE a exposé avec de nombreux détails.

Tout d'abord, l'hippodrome ; 4 sociétés de courses ont formé un Groupement d'Intérêt Economique et ont proposé de racheter le terrain au propriétaire, M. BOUSAC. M. FOURCADE a pris contact avec ces sociétés. Le terrain deviendra vraisemblablement une zone de loisirs régionale et la Municipalité demandera de faire des investissements (tels que parkings, etc.) pour la bonne tranquillité du quartier. Des promoteurs ont fait de nombreuses offres pour s'emparer de ce terrain. M. FOURCADE a fait front commun avec M. le Maire de Rueil ce qui a abouti à un refus de ces propositions qui ne sont intéressantes ni pour une commune ni pour l'autre.

Concernant toujours le quartier n° 5, l'installation d'une crèche sur un terrain appartenant à la Municipalité et proche de l'Eglise Stella Matutina a été décidée. L'architecte a présenté son projet : la crèche sera entièrement en rez-de-chaussée et comportera 60 lits. Elle sera terminée fin 1973 ou au plus tard au printemps 1974.

Concernant toujours la ville en général et en réponse à une question concernant l'implantation de magasins à moyenne et grande surfaces, M. FOURCADE a donné de nombreuses précisions sur l'aménagement commercial de Saint-Cloud, qui a été étudié par un cabinet d'experts. Trois conclusions ont été tirées :

1) l'appareil commercial de Saint-Cloud est sans commune mesure avec le niveau de vie des habitants d'où une évansion considérable du pouvoir d'achat ;

2) compte tenu des possibilités péri-phériques, on peut, sans aucun problème, multiplier les commerces par 2 ou 3 ;

3) mais si les commerces se répartissent n'importe où, ou si au contraire ils sont tous installés au même endroit on n'obtiendra pas d'amélioration réelle. La Municipalité a donc décidé de favoriser la commercialisation en trois endroits :

— au cœur du vieux Saint-Cloud dans le cadre de la rénovation du centre ;

— dans la zone du bas à proximité des usines Dassault et de l'avenue de Longchamp ;

— autour du boulevard de la République entre l'avenue Foch et la rue Pigache.

Manifestations communales

Cérémonie du 11 Novembre

Le 11 novembre 1918 a été commémoré à Saint-Cloud dans le recueillement traditionnel. Après une cérémonie religieuse œcuménique célébrée en l'église du Centre par le père Mercier, curé, et le pasteur Oberkampf, les personnalités et les Anciens Combattants se rassemblaient, place Charles-de-Gaulle, et après l'audition des chants exécutés par les Petits Chanteurs de Versailles, déposaient les gerbes du souvenir. Les sonneries réglementaires étaient exécutées par les sapeurs pompiers de Paris.

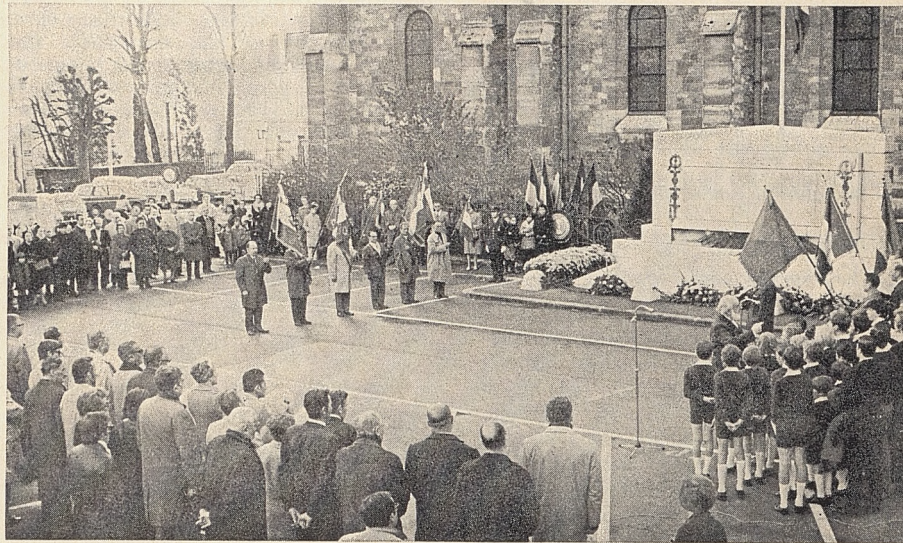
On notait la présence autour de M. J.-P. FOURCADE, maire, de MM. J. BAUMEL, ancien Ministre, J.-M. TOUTAIN, député, F. CHAVETON, Conseiller général, SAUTAREL, Secrétaire général de la sous-préfecture, de M. SCHMITZ, Conservateur du Domaine national, Mme et MM. S. BRUNAU, R. BASSINET, B. CUNY, E. MARCORRELLES, Maires adjoints du Conseil Municipal, de l'Inspecteur général honoraire F. BRUNAU, des Présidents de toutes les Associations d'Anciens Combattants, du Souvenir Français, du Commissaire LAF-

FONT, de l'Adjudant BRUSS, du Lieutenant BOUZZO, de l'Adjudant-chef DUTERTRE, etc.

Puis le cortège se rendait au monument des Volontaires de Montretout et au carré

militaire du cimetière dont les tombes étaient fleuries par les enfants des écoles.

Un grand repas amical réunissait ensuite les Anciens Combattants et leurs familles au collège d'enseignement technique.



Saint-Cloud

La fête de Saint-Cloud s'est déroulée, cette année, de la fin août au 24 septembre dans le bas parc.

Le dimanche 17 septembre, la messe de Saint-Cloud a été concélébrée sur un manège forain par le Père BRAULT, aumônier des Forains et le Père MERCIER, curé de Saint-Cloud.

Cette messe, animée par les chorales des différentes chapelles et églises de Saint-Cloud, rassemblait de nombreux clo-

doaldiens et les forains, malgré le mauvais temps.

Après l'office, les forains recevaient leurs invités. M. J.-P. FOURCADE, Maire de Saint-Cloud, M. le Docteur J.-M. TOUTAIN, Député des Hauts-de-Seine, M. J. BAUMEL, ancien Ministre, M. F. CHAVETON, Conseiller Général et de nombreuses personnalités, maires adjoints et Conseillers Municipaux, membres de la police, de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers et du Domaine national, ainsi que des présidents et responsables des différentes Associations de la ville étaient présents.

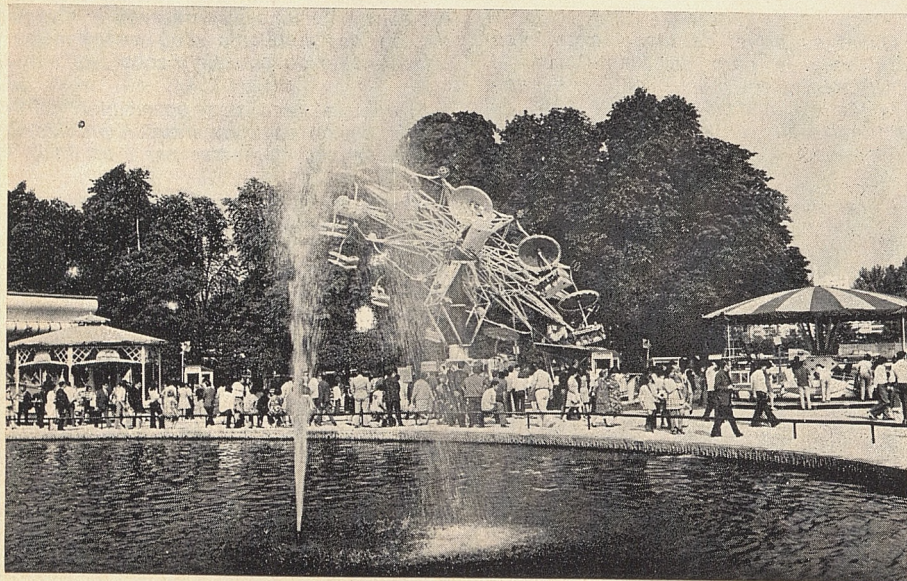
Les maires des villes jumelées à Saint-Cloud

M. FOURCADE, Maire de la ville de Saint-Cloud a reçu les 28 et 29 octobre dernier les Maires des villes jumelées à Saint-Cloud : MAIDENHEAD, près de Londres, BONN-BAD GODESBERG, et FRASCATI située aux environs de Rome.

Au cours d'une séance de travail, les Maires des villes jumelées ont examiné les problèmes posés par le jumelage. Ils ont décidé à l'unanimité de développer au maximum les échanges entre les jeunes, en accordant aux groupes de jeunes désirant se rendre dans les villes jumelées, une aide financière et en accueillant à l'Hôtel de Ville les groupes de jeunes venant des autres villes jumelées.

Le difficile problème de l'accueil des jeunes dans les familles a aussi été examiné. Un effort particulier sera fait par les différentes villes pour convaincre les familles d'accueillir les jeunes des villes jumelées présentés par les Mairies.

Le samedi 28 octobre, la ville de Saint-Cloud organisait une réception dans le grand salon de l'Hôtel de Ville. M. FOURCADE, Maire de Saint-Cloud et Mme FOURCADE, entourés des membres du Conseil Municipal, de M. le sous-Préfet des Hauts-de-Seine, des représentants des Ambassades et de nombreuses personnalités locales, accueillaient M. Colin NOCK, Maire de Maidenhead, M. Josef PEES, Maire de Bonn-Bad Godesberg et Mme PEES, M. Peter BLASER, Président du Conseil d'arrondissement de Bad Godesberg et Mme BLASER, M. Mario TAMBURRANO, adjoint au Maire de Frascati.



M. le Préfet HOSTEING à Saint-Cloud

A l'Hôtel de Ville, samedi après-midi, M. Jean-Pierre FOURCADE, Maire de Saint-Cloud, et son Conseil Municipal, recevaient dans une séance privée de travail M. HOSTEING, Préfet des Hauts-de-Seine, qu'accompagnait M. GALES, sous-préfet de Boulogne. Nous croyons savoir que les questions importantes relatives à l'équipement et à l'urbanisation furent évoquées : nécessité des réserves foncières, doublement du tunnel de l'autoroute, équipements collectifs, utilisation des terrains de sports du Carré Saint-Jean...

A 16 heures, M. le Préfet et le Conseil Municipal se rendaient à pied visiter la nouvelle Maison des Jeunes et de la Culture, ils étaient accueillis par Mme CHOISET, Présidente du Conseil d'Administration et M. CELERIER, Directeur, qu'entouraient les animateurs de la Maison et de nombreuses personnalités parmi lesquelles, nous avons reconnu, M. Jacques BAUMEL, Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, M. le Docteur Jean-Marie TOUTAIN, Député de Saint-Cloud et M. Francis CHAVETON, Conseiller Général, ainsi que M. AIRAUD et M. HARDY de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, M. MARIE, Secrétaire Général de la Mairie et M. NEVEU, Directeur des Services Techniques.

M. CELERIER, Directeur, voulait bien préciser que cet instrument de travail mis à la disposition de l'Association par la Ville de Saint-Cloud, se voulait ouvert à tous, jeunes et moins jeunes, ouvriers, employés, cadres ou retraités. Chacun se plut à constater le caractère coquet et fonctionnel de l'ensemble.

Puis M. HOSTEING, M. J.-P. FOURCADE, le Conseil Municipal et leurs invités, se retrouvaient au nouveau Foyer des Sportifs, quai Carnot, où les attendait le Président de l'U.A.S. Saint-Cloud, M. PODEUR, entouré des présidents et dirigeants des diverses sections, parmi lesquels nous avons reconnu : M. GARDE, Président de

la Section Athlétisme, M. AMICHAUD, Président de la Section Football, M. RAYNAUD, Président de la Section Natation, M. GUILLAUME, Président de la Section Gymnastique, et M. de PLINVAL, Président de la Section de Judo. A leurs côtés, on remarquait également : Mme LAUDRE, vice-Présidente de l'U.A.S. Saint-Cloud, M. ROUSSEL, membre du Comité directeur et M. PARMET, Trésorier. M. CRIELS, Directeur de la piscine était présent.

Une conférence impromptue se tenait alors sur les problèmes du sport à Saint-Cloud, les insuffisances de terrains et notamment la nécessité d'une meilleure utilisation des terrains du Carré Saint-Jean par les sportifs clodoaldiens. Le nouveau champion de France du 400 mètres haies, sélectionné olympique, J.-P. PERINELLE était félicité par M. HOSTEING et M. J.-P. FOURCADE. Puis M. le Préfet remettait aux sportifs méritants des sec-

tions de l'U.A.S. diverses médailles : pour la Section Football : MM. ROHMER, DESARMES et DELPEYROUX. Pour la Section Athlétisme : MM. HENRI et LE SEC'H. Pour la Section Natation : Mme MOINARD. Pour la Section Gymnastique : M. GAUTIER.

Ensuite, le Dr TOTY, Maire adjoint, remettait également des médailles aux sportifs. Pour la Section Football : à MM. Xavier BOURGNEUF, Marc VAUGELADE, Michel CAGNOL, Alain RIPON, Jean ROSELIN, Jean-Paul HEMONIC, Edmond DIMBOURG, Jacob GODONOU-DOSSOU, Gérard DUCHENE, Michel MELLOTT, Gérard MELLOTT, Maryan PALMOWSKI, Alain ROTH, Henri VALVERDE, Michel COMUSSET, Bernard SAMOYEAU, Patrick NOEL. Pour la Section Gymnastique : à Mlle Annie MESNAGE, M. Michel BUTTIFANT. Pour la Section Natation, à M. RIGAUD.



Inauguration de l'Institut Léonce Malecot

Dernièrement était inauguré l'Institut médico-pédagogique et professionnel Léonce-Malecot de l'Association des Pappillons blancs de Saint-Cloud et de sa région, avenue Duval-Le Camus, sous la présidence effective de Mlle Dienesch, secrétaire d'Etat à l'Action Sociale et à la Réadaptation, et en présence de nombreuses personnalités.

La visite de l'établissement s'effectua sous la conduite du professeur GOUX, président de l'Association, et de M. MINARD, directeur du Centre. Les invités ont pu notamment admirer la luminosité des classes et la très belle salle de sports.

Ce centre, qui est non seulement une

garderie, mais surtout une école d'enseignement, fonctionne depuis le début du mois de septembre. Construit en quinze mois, il a nécessité auparavant plusieurs années d'efforts et d'obstination des différents conseils d'administration et de M. GOUX soutenu par les familles, pour que ce centre puisse voir le jour. Il accueille actuellement près de soixante-quinze jeunes handicapés mentaux, mais en recevra prochainement cent vingt.

Le mercredi 8 novembre, dans les locaux du Centre Aéré Gounod, M. le Docteur TOTY, représentant le Maire, Président de la Caisse des Ecoles Publiques, a remis à M. LASPOUGEAS, sous-Directeur du C.E.S. de Châtillons-sous-Bagneux, la médaille de la Ville de Saint-Cloud.

Les membres de la Classe des Ecoles, les directeurs des Centres Aérés de la

ville et les anciens collaborateurs de M. LASPOUGEAS assistaient à cette réunion amicale organisée en l'honneur de cet enseignant qui nous quitte après avoir créé les Centres Aérés et dirigé les colonies de Tamie, avec un dévouement inlassable.

Le mercredi 8 novembre 1972, dans le grand hall d'entrée de l'hôpital, une manifestation de sympathie a été organisée en l'honneur de M. le Docteur Louis LOUVET, médecin chef de service à l'occasion de son départ. Il sera remplacé par M. le Docteur REVEILLAUD.

Nous tenons à leur exprimer, à tous deux, notre sincère sympathie.

ACTIVITES CULTURELLES

Le Peintre BENN

et le PERE RIQUET à Saint-Cloud

C'est à une magnifique matinée artistique et littéraire que nous avait convié la Municipalité de Saint-Cloud par ce bel après-midi d'un dimanche automnale.

Une foule considérable se pressait dans les salles du Musée-Bibliothèque où le peintre BENN présente 43 de ses toiles consacrées à l'illustration des Psaumes. A l'entrée 2 toiles, l'une représentant Notre-Dame-de-Paris, l'autre la très belle église moderne Stella-Matutina de Saint-Cloud, annonçaient le Révérend-Père RIQUET qui dans la soirée devait donner un remarquable commentaire de l'œuvre biblique de BENN.

Il faudrait des pages pour résumer la gerbe d'éloges admiratifs que les notabilités présentes adressaient à l'artiste et à sa femme GHERA pour cette œuvre sans égale par les circonstances où elle prit corps et les conditions de sa réalisation. C'est par ses dessins dédiés à son père et à sa mère, plus tard transposés en tableaux, que BENN traduit les visions que lui inspira l'Ancien Testament. Chaque phrase des textes millénaires s'y lit et s'y transcrit en image symbolique comme le diagramme d'un cœur et d'un esprit.

L'exploit de BENN, c'est d'avoir su, par sa communion totale avec le sujet de sa méditation créer une œuvre étonnante, admirable par son graphisme autant que par ses valeurs chromatiques. Une œuvre dont on a pu écrire : « Rien de plus biblique que la Bible de vos Psaumes, hébraïque, chrétienne, humaine, universelle, le verbe s'y maintient de par l'absence de verbiage ».

Cette œuvre religieuse de BENN paraît être la plus expressive de sa personnalité hors rang. Elle témoigne de la haute spiritualité qui l'anime. Elle ne concède rien à aucune mode. Elle témoigne d'une vaste culture plastique, de l'humaine profondeur de sa pensée. Elle proclame sa totale indépendance d'homme libre jusque sous l'oppression et dans l'angoisse.

C'est par des figurations empruntées au décor de la nature, et par des figures humaines que BENN « immobile et sage à l'épicentre d'un cyclone de formes et de cou-



leurs », selon le mot de COCTEAU, évoque et célèbre les plus hautes abstractions.

La foule qui s'écrasait dans les salles se retrouvait dans l'église Stella Matutina, accueillie par le Père MERCIER, curé de Saint-Cloud, elle allait entendre la célèbre voix du Prédicateur de Notre-Dame traiter des « Cantiques de Dieu », expliquer et commenter l'œuvre de BENN. Le Révérend-Père RIQUET qui rentre d'U.R.S.S. où il a vu les Juifs à nouveau persécutés devait trouver des accents émouvants, parfois polémiques pour évoquer la grande amitié judéo-chrétienne.

Une chorale israélite animée par Emile KACHMANN devait donner une remarquable audition de 7 Psaumes en hébreu. Le moment le plus émouvant de cette soirée dans la nuit qui venait de tomber fut sans doute lorsque l'assemblée debout entendit un des Cantiques des Montées : « Des profondeurs je t'appelle, Yahvé » le De Profundis des chrétiens.

Il est impossible de citer les noms de toutes les personnalités éminentes qui, dans une cohue jamais vue de mémoire de clodoaldien, étaient venues féliciter BENN. Au hasard des rencontres nous avons vu le Président Alain POHER, soucieux que soit tenue la promesse d'Edmond MICHELET : « Trouver le Musée permanent qui abritera la totalité de cette œuvre », M. Jean-Pierre FOURCADE, Maire, et les Conseillers Municipaux, M. le sous-Préfet GALES, l'ancien Ministre Jacques BAUMEL, Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, le Docteur Jean-Marie TOUTAIN, Député, le philosophe Gabriel MARCEL, l'ancien Ministre Daniel MEYER, Président de la Ligue des Droits de l'Homme, l'écrivain Claude AVELINE, Maître JACQUINOT, le Ministre plénipotentiaire d'Israël ADDAS, le Docteur ELBERG d'Anvers, le journaliste KLEINGER, le Président Etienne SOURIAU de l'Institut, le poète Jean BANCAL, le pianiste André GOROG, l'historien Jacques MADAULE, Mme M. Amédée PONCEAU de l'Institut néerlandais, M. l'Inspecteur général BRUNAU, etc.

Signalons le très beau catalogue contenant 12 reproductions en couleurs des toiles exposées et préfacé par le Maire de Saint-Cloud. Et nous n'aurions garde d'oublier en terminant de féliciter et remercier M. René BASSINET, Maire adjoint, chargé des affaires culturelles, organisateur de cette manifestation réussie qui fera date dans les réalisations culturelles clodoaldiennes.

LES ACTIVITES MUSICALES

C'est avec l'orchestre de Paul KUENTZ que le 7 octobre l'Association des Concerts de Saint-Cloud ouvrait sa Maison Musicale 1972-1973. En jouant le Concerto en La pour violon de J.-S. Bach, Monique FRASCA-COLOMBIER vous permettait de réentendre, avec joie, une œuvre où l'on peut retrouver quelques-uns des plus beaux thèmes de J.-S. Bach.

Puis J.-L. GIL sut fort bien révéler la richesse d'invention du cantor et du concerto pour orgue n° 5 de Haendel. Les 2 solistes réunirent leur talent pour nous offrir une magnifique interprétation du concerto en Ré mineur pour orgue et violon de Vivaldi. Suivirent les sonates pour église de Mozart et pour terminer il y eut un saut dans le 20^e siècle avec la sérénade de D. Lesur, écrite pour le festival d'Aix-en-Provence de 1954.

L'assistance qui remplissait la nef si belle de l'église Stella Matutina fit à l'orchestre et à son chef une ovation méritée.

Le 25 octobre, à la Mairie, eut lieu un récital pour clavecin donné par l'artiste Huguette GREMY-CHAULIAC, professeur d'harmonie et de basse-continue au Conservatoire, et présenté par Jacques ROUSSEL.

Une gavotte variée de J.-Ph. Rameau permit tout de suite d'admirer les magnifiques sonorités et les possibilités du clavecin. Un groupe de danses de compositeurs de la cour de Louis XIV de Louis Couperin à N. Le Begue, donnait une idée des difficultés d'interprétation des œuvres de ce temps.

Après le XVII^e siècle français, en guise de tradition vers la musique du XVIII^e siècle ce fut le tombeau de M. de Blanc-Rocher de Louis Couperin qui introduisit dans ce récital une note tragi-comique d'humour noir. Puis H. GREMY-CHAULIAC fut éblouissante dans une sonate de D. Scarlatti.

Enfin le premier prélude tiré du premier livre du clavecin bien tempéré, posa le point, hélas final, au plaisir d'un public fervent en enthousiaste.

Troisième manifestation musicale, le concert du 18 novembre au cours duquel le théâtre Jean Vilar accueillit les amateurs de musique de Saint-Cloud et de Suresnes ainsi que les nombreuses personnalités des deux municipalités.

Les préludes de F. Liszt ouvraient un programme en grande partie romantique. Le concerto pour trompette de H. Tomasi remporta un immense succès, si mérité par l'excellent soliste qu'est R. BOUCHE, parfaitement soutenu par l'orchestre dirigé par J.-P. JACQUILLAT.

La virtuosité du soliste éclatait dès les premières mesures mais le deuxième mouvement fut vraiment un moment extraordinaire. La 4^e symphonie de Schumann pendant laquelle J.-P. JACQUILLAT donna libre cours à l'impétuosité et à la violence même du romantisme traduisait la joie triomphante du musicien.

Le concert se termina sur cette œuvre et on ne peut qu'espérer que l'Association des Concerts Lamoureux pourra à nouveau se produire pour la plus grande joie des habitants de Saint-Cloud et de Suresnes.

LE SALON DES BEAUX-ARTS 1972

Le Salon de Saint-Cloud a été inauguré le samedi 18 novembre à 15 heures dans les salles magnifiques du Musée Culturel, Parc de Béarn.

Mme FOURCADE, MM. BASSINET et MARCORELLES, adjoints au Maire, MM. BAUMEL et CHAVETON, Président et vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine ont honoré de leur présence cette exposition annuelle digne d'intérêt.

Une nombreuse assistance est venue apprécier cette manifestation des Beaux-Arts, réunissant des peintres contemporains chevronnés tels que CHAPELAIN-MIDY, CHEYSSIAL, Maurice BUFFET, BENN, R. AUBERT, RAMEL et ORES.

La jeune peinture était également bien représentée par CHAUVIN, MARECHAL, EDELMANN, DERIEUX et MARGONI.

Citons aussi DEGA toujours épris de lumière et de couleurs, les gouaches excellentes de DESARMENIEN, les peintures vigoureuses de PELIER, un bouquet d'automne de DOMBREVANNE, un Uzerche de GIRARD, les marines de GIRAULT, des pastels sensibles de MARCORELLES, des fleurs de MERCKEL, les portraits bien sentis de L'ESPINAY, un marais breton de GOUIN, les intéressantes nature-morte d'HARDOUIN, les peintures d'ISALGUE, un bon paysage de LARRIEU, un nu de DRIAY, les peintures de MOGUEZ, les gouaches de BENEZECH, un paysage du Morvan de BERLI, les abstraits de BORIES, les aquarelles de BOUILHAC et de BOULLET très nuancées, les portraits d'OPENO, un essai concluant de WILLIOT, les paysages de DANTAN, les recherches de DONADA, les lumières de fête à Saint-Cloud de SENE, les peintures décoratives de PAGLIERI, un bel astrait de PUIGJANER, les dessins de S. RICQUIER et un joli bouquet de E. RICQUIER, les peintures de RUINAT, de SAGNIER et CRAPART. La nuit de SANTINI, bonne peinture classique.

La sculpture est fort bien mise en valeur par les œuvres du Maître DEL DEBBIO et celles de son atelier. Citons son nu aux lignes si pures, de HAAS A.M. une danseuse, marbre remarquable, KERMINA et une académie bien construite.

Enfin, la céramique et les émaux donnent également une diversité décorative appréciable au Salon par les créations de CANTRELLE et E. SENE.

Le Salon de Saint-Cloud 72 domine par la qualité des œuvres exposées et sa présentation d'une excellente tenue d'ensemble.

LES AMIS DE SAINT-CLOUD AVEC VERHAEREN IGNORE ET SECRET

A l'occasion de l'Assemblée Générale des « Amis de Saint-Cloud » qui s'est tenue le dimanche 19 novembre à la Bibliothèque Municipale rue Dailly, une centaine de personnes avaient répondu à l'invitation lancée par cette Association afin d'écouter surtout la conférence du prince Paul Mourousy sur **Emile VERHAEREN**, proche du poète maudit par son comportement, mais que l'amour conjugal avait magnifiquement transformé au point de mater ses colères, ses rages, ses emportements fous.

L'orateur, un maître de la parole, fut présenté par le Président Robert HARDOUIN qui, justement en ce milieu bibliophile et littéraire, dans une allocution préliminaire fort goûtée, avait exalté les beautés de la langue française... que manie admirablement S.A. le prince MOUROUSY.

On sait que Verhaeren, Belge d'origine et même Flamand, qui habita longtemps Saint-Cloud, cultiva le français avec un art sans pareil dans une correspondance fameuse, et versifiait à merveille dans notre langue, laissant au monde une œuvre lyrique abondante dans un style puissant, tourmenté, à la fois paradoxalement sensible et fougueux, préfigurant une sorte de socialisme idéal universel, qui par malheur se révéla chimérique.

Ce révolté, ce violent, puisqu'humanitaire dissimulait une âme affectueuse et tendre, façonnée par un heureux mariage. Voilà ce que, pendant plus d'une heure de dialectique châtiée, l'orateur a commenté, démontrant que ni l'intelligence ni aucune conquête du génie de l'homme ne saurait prévaloir contre la douceur du foyer.

C'est trop peu dire que l'auditoire, enthousiasmé, fit un véritable succès au conférencier, qui envisage de revenir à Saint-Cloud nous entretenir... d'Henri III, un personnage singulier de notre histoire, évidemment fort différent à tous points de vue quoique tout aussi passionnant.

Club culturel international

POUR LES ETRANGERS RESIDANT EN FRANCE

— Enseignement du français par professeurs spécialisés dans l'enseignement du français langue étrangère.

— Organisations de rencontres culturelles entre Français et étrangers résidant en France, réalisant leur adaptation rapide au mode de vie et à la société française.

— Pour les enfants : initiation au français par des méthodes actives, permettant leur insertion aisée dans le système scolaire français.

POUR LES FRANÇAIS (Adultes et enfants)

— Enseignement des langues étrangères par professeurs d'origine.

— Rencontres périodiques avec étrangers résidant en France permettant la pratique d'une langue étrangère.

— Organisation de séjours à l'étranger.

— Création d'une bibliothèque française et étrangère et de toutes activités pouvant contribuer à promouvoir la culture française et étrangère et à établir des contacts humains.

POUR TOUS LES PETITS

— Un jardin d'enfants Montessori.

CLUB CULTUREL INTERNATIONALE

5, rue de Garches

92 - SAINT-CLOUD

INFORMATIONS PRATIQUES

Numéros d'appel des services de l'Hôtel de Ville :

602 09.01 (2 lignes) - 602 05.30 (3 lignes)

JOURS ET HEURES DE RECEPTION DE LA MUNICIPALITE

M. LE MAIRE :

Samedi sur rendez-vous.

M. BASSINET, Premier Adjoint :

Jeunesse, Affaires générales, Etat-civil, Affaires culturelles, Relations publiques : mardi de 10 heures à 12 heures.

M. CUNY, Adjoint :

Urbanisme, permis de construire, espaces verts, hygiène : samedi de 10 heures à 12 heures.

M. le Docteur TOTY, Adjoint :

Enseignement, sports, Caisse des écoles publiques : mercredi de 8 h 45 à 10 h 30.

M. MARCORELLES, Adjoint :

Affaires Sociales, emploi et logement : mardi de 8 h 45 à 10 h 30.

Mme BRUNEAU, Adjoint :

Travaux, voirie, circulation : lundi de 10 heures à 12 heures, et sur rendez-vous.

M. LE LUHANDRE, Délégué :

Affaires financières et économiques, Affaires juridiques et contentieuses, Jumelage. Le matin sur rendez-vous.

HEURES D'OUVERTURE DES SERVICES DE LA MAIRIE

Il est rappelé que les services sont à la disposition du public tous les jours ouvrables, de 8 h 45 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 45 et le samedi de 8 h 45 à 12 heures. Une permanence est assurée chaque mercredi de 18 heures à 19 h 30, sauf lorsque ce jour

coïncide avec une fête légale. Elle est limitée à la période comprise entre le 1^{er} septembre et le 30 juin.

Accueil de Saint-Cloud : mercredi de 14 heures à 19 h 30 et samedi de 9 h 30 à 12 heures.

PERMANENCES

Agence de l'emploi : mardi de 9 heures à 12 heures.

Institut de la Consommation : le 2^e mercredi de chaque mois de 17 h 30 à 19 h 30.

L'Association des régimes de retraites complémentaires (ARRCO) : le premier mercredi de chaque mois de 15 heures à 19 heures.

CHANGEMENT DE PERMANENCES

M. le Député, Docteur TOUTAIN, recevra désormais à la Mairie, salle des Conseillers, tous les jeudis de 10 h 30 à 12 heures.

La permanence d'accueil animée par Mme FOURCADE se tiendra chaque jeudi de 14 heures à 18 heures, à la Mairie.

D'autre part nous vous rappelons que M. CHAVETON, vice-Président du Conseil Général reçoit les 1^{er} et 3^e vendredi de chaque mois de 10 h 30 à 12 heures, à la Mairie.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture

— Mardi : de 10 heures à 12 heures et de 18 heures à 20 h 30.

— Mercredi : de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

— Jeudi : de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures.

— Vendredi : de 10 heures à 12 heures.

— Samedi : de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures.

Fermeture

Dimanche et lundi.

PISCINE MUNICIPALE DE SAINT-CLOUD
17, rue du Mont-Valérien, 92 - SAINT-CLOUD
HORAIRES DU PUBLIC

A dater du lundi 25 septembre 1972

- Lundi : de 16 h 45 à 19 heures.
- Mardi : de 12 heures à 13 h 45 et de 16 h 45 à 20 heures.
- Mercredi : de 12 heures à 19 heures.
- Jeudi : de 12 heures à 13 h 45, de 17 heures à 19 h 30 et de 20 h 30 à 23 heures.
- Vendredi : de 10 heures à 11 heures, de 12 heures à 13 h 45 et de 16 h 45 à 19 heures.
- Samedi : de 12 heures à 20 heures.
- Dimanche : de 9 heures à 13 heures.

OUVERTURE DE CABINETS

Le Docteur Jacques SAMUEL, 75, rue Sevin-Vincent à Saint-Cloud, Tél. 603 87.11, a ouvert un cabinet depuis le 2 octobre et reçoit sur rendez-vous. Rhumatologue, spécialisé dans les maladies des os et la rééducation fonctionnelle, attaché au service du professeur de SEZE à Lariboisière.

- Le Docteur Odette DENEUVILLE, 29, rue Preschez à Saint-Cloud, Tél. 602 56.79, a ouvert un cabinet d'Orthodontie. Il reçoit sur rendez-vous. Stomatologiste, assistante à l'U.E.R. Pitié-Salpêtrière.
- Nous vous rappelons la liste des biologistes de Saint-Cloud**
- M. RICQUIER,
86, boulevard de la République - Tél. 602 40.95.
 - M. DEVEZE,
17, rue d'Orléans - Tél. 602 05.64.
 - M. MICLEA,
175, boulevard de la République - Tél. 603 61.19.

Nous vous informons que :

« Les Avocats au Barreau de Nanterre se sont réunis en Assemblée Générale le 4 octobre 1972 pour procéder à l'élection du Bâtonnier et des membres du Conseil de l'Ordre.

« A été élu Bâtonnier : M. Dominique BLAVIER.

« Ont été élus membres du Conseil : Mme DROIT MARY, Mlle PECQUET et M. WILSON ».

Le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, dont le ressort s'étend à tout le département des Hauts-de-Seine, n'a, dans l'immédiat, qu'une compétence d'attribution limitée.

A compter du 16 septembre 1972, cette compétence s'exerce devant les formations suivantes :

- *Chambres de la famille* (mariage, filiation, autorité parentale, divorce, séparation de corps).
- *Tribunal pour Enfants*.
- *Chambre Correctionnelle* chargée de juger les majeurs impliqués dans les mêmes affaires que des mineurs ainsi que les auteurs de certains délits spéciaux (non représentation d'enfant, abandon de famille, adultère, etc.).
- *Juge de l'application des peines*.
- *Juridiction de l'Expropriation* pour cause d'utilité publique.
- *Tribunal des Pensions Militaires*.
- Commission de première instance du *Contentieux de la Sécurité Sociale*.

En outre, la section socio-administrative du Parquet instruit les demandes d'aide judiciaire formées par les personnes résidant dans les Hauts-de-Seine. Ces demandes sont soumises à l'appréciation du bureau d'aide judiciaire de Nanterre pour les affaires de la compétence du Tribunal de Grande Instance et des tribunaux d'instance du département.

Enfin, le Tribunal et le Parquet de Nanterre sont compétents pour l'application de la législation concernant les *conseils juridiques*.

En attendant l'achèvement du Palais de Justice, les services du Tribunal fonctionnent dans quatre locaux distincts :

1. Au 18, RUE DES BOUVETS (Tél. 204 71.50) sont installés :
 - Le Président du Tribunal.
 - Les chambres de la famille.
 - La section de la famille et la section socio-administrative du Parquet.

- La juridiction de l'Expropriation.
- Le Tribunal des Pensions.
- Le Secrétaire-Greffier en Chef.
- Le Bureau d'aide judiciaire.
- Le Service d'orientation judiciaire.
- Le Conseil de l'Ordre des Avocats.

Locaux desservis par les transports en commun suivants :

- R.E.R. (station Défense).
- Ligne S.N.C.F. Paris (Saint-Lazare), à Versailles. Rive droite (station Défense).
- Autobus 159 (arrêt cimetière de Puteaux), 141 B et 158 (arrêt Gravières).

2. Au 303-305, RUE DE LA GARENNE (Tél. 782 53.96) :

- Le Procureur de la République.
- La section des mineurs et la section pénale du Parquet.
- La Chambre Correctionnelle et les juges d'instruction.
- Le Tribunal pour Enfants.

3. Au 22, RUE D'ARRAS, Porte D 2, 4^e étage (Tél. 782 44.90) :

- La Commission de première instance du contentieux de la Sécurité Sociale.

Locaux desservis par les transports en commun suivants :

- R.E.R. (stations Défense ou Nanterre-Université).
- Ligne S.N.C.F. Paris (Saint-Lazare) à Versailles. Rive droite (station Défense).
- Ligne S.N.C.F. Paris (Saint-Lazare) à Nanterre-Université.
- Autobus 161 (arrêt Les Fauvelles) et 305 (arrêt Rue d'Arras).

4. Au 39, AVENUE DE LA REPUBLIQUE (Tél. 204 29.59) :

- Le Juge de l'application des peines.

Locaux desservis par les transports en commun suivants :

- R.E.R. (station Nanterre-Ville).
- Autobus 167 (arrêt Hoche), 160 (gare de Nanterre) et 159 (arrêts Jules-Quentin et Maurice-Thorez).

Les services de la juridiction sont à la disposition des justiciables tous les jours ouvrables, de 9 h 30 à 16 heures.

C I C A S

**CENTRE D'INFORMATION ET DE COORDINATION
DE L'ACTION SOCIALE**

Depuis plusieurs mois une permanence est organisée dans la commune de Saint-Cloud par le Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale (C.I.C.A.S.) des régimes de retraite adhérents à l'A.R.R.C.O.

Les C.I.C.A.S. ont pour mission :

- d'informer les retraités sur leurs droits en matière de retraite complémentaire ;
 - de coordonner l'action sociale ;
 - d'assurer la liaison avec les différents organismes publics, semi-publics ou privés à caractère social du département.
- Permanence du C.I.C.A.S. (Centre d'Information sur les retraites complémentaires) : premier mercredi du mois de 15 h à 19 h à la Mairie de Saint-Cloud.

COLIS DE NOEL POUR LES MILITAIRES

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Municipalité a décidé d'expédier un colis à tous les jeunes de Saint-Cloud faisant actuellement leur service militaire.

Les familles sont invitées à signaler de toute urgence au Service Social de la Mairie le nom et l'adresse des intéressés actuellement mobilisés.

Il est rappelé que vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous faire inscrire sur les listes électorales et signaler les changements d'adresses et d'état-civil intervenus depuis la précédente période de révision. Les jeunes atteignant leur majorité avant le 1^{er} mars 1973 et ceux ayant effectué leurs obligations militaires doivent également se faire inscrire avant cette date avec justification à l'appui.

D'autre part, une période de réclamations sera ouverte entre le 11 et le 15 janvier 1973 où les retardataires pourront se faire inscrire et les changements de dernière minute pris en considération après demande transmise au Juge d'Instance de la circonscription qui décidera.

La vie des associations

ASSOCIATION DES PRISONNIERS DE GUERRE ET C.A.T.M.

(Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc)
DE SAINT-CLOUD

Téléphone : 603 87.77 - C.C.P. Paris 6596-44

- Président : PESSIN.
- Vice-Président : RIBIERE.
- Vice-Président C.A.T.M. : OCHIN.
- Secrétaire Général : BOUCHER.
- Secrétaire Général adjoint C.A.T.M. : PAGEIX.
- Trésorier : MELKONIANZ.
- Trésorier adjoint : COTTINI.
- Porte-drapeau : RIBIERE.
- Membres du Bureau : Mme MAURICE, MM. BLUQUETTE, BOURDON (C.A.T.M.), DEVAUX, DUPILLE, EUVRARD (C.A.T.M.), LEROY, PAROT, RENARD, SAVARY, TEDALDI.

AVANTAGES ACCORDES AUX ADHERENTS POUR UNE COTISATION DE 12 F

- Service du Journal mensuel : « Renaitre ».
- Consultations gratuites de l'avocat de l'Association.
- Distribution de colis aux malades hospitalisés.
- Aide financière en cas de coup dur.
- Livret de Caisse d'Epargne de 100 F pour chaque enfant né après l'adhésion.
- Allocation-décès de 250 F.
- Présentation devant le Conseil de Réforme.
- Assistance gratuite du médecin spécialiste des Pensions (honoraires payés par l'Association de Saint-Cloud).
- Bourses complémentaires pour les enfants poursuivant leurs études.
- Entrée prioritaire dans :
 - 2 sanatoria,
 - 1 centre de rééducation professionnelle,
 - 1 maison de santé et de convalescence,
 - 7 maisons de repos et de convalescence,
 - 1 maison de retraite,
 - 1 maison d'enfants inadaptés,
 - 1 maison d'enfants,
 - 3 instituts médico-pédagogiques et professionnels,
 - 12 colonies de vacances,
 - 6 centres de vacances familiales,
 - 2 campings.
- Possibilité d'adhérer à :
 - 1 mutuelle décès,
 - 1 mutuelle retraite,
 - 1 mutuelle médico-chirurgico-dentaire.

Pour tous renseignements, prière de téléphoner à 603 87.77 ou écrire : A.C.P.G.C.A.T.M., 4, rue Marbeau, 92 - Saint-Cloud.

ASSOCIATION AMICALE DES MUTILES, PRISONNIERS, DEPORTES, VEUVES, VICTIMES DE LA GUERRE ET ANCIENS COMBATTANTS

Section de Saint-Cloud, 14, rue des Ecoles, Saint-Cloud

Permanence tous les dimanches de 9 h 30 à 11 h 30. Retraités combattants, cartes combattants, veuves, ascendants, tous renseignements utiles concernant vos droits.

Composition du bureau pour l'année 1972

- Président d'Honneur : M. GALLIANI.
- Présidentes d'Honneur : Mmes PRESSET et FABRIZY.
- Président actif : M. CATELAIN.
- Vice-Présidents : MM. COLMARD, DESJACQUE et LUIGI.
- Secrétaire : M. TONNELIER.
- Secrétaire adjoint : M. MESME.
- Trésorier : M. COURET.
- Trésorier adjoint : M. PROST.
- Porte-drapeau : MM. BOMBLE et PLASSAIS.

— Membres du bureau : MM. BUCHOU, FRANCILLON, GUERIN, JOUANIQUE, LIBMOND, LOR, MOREAU, PLASSAIS.

UNION DES VIEUX DE FRANCE

20, rue du 18-Juin, Saint-Cloud

La traditionnelle réunion d'hiver a eu lieu le 28 octobre 1972. Elle a réuni plus de 130 participants heureux de se retrouver autour d'un bon goûter.

Le spectacle qui fut présenté était d'ailleurs fort réussi tant par son éclectisme que sur le plan qualité.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

4 octobre 1972. Déclaration à la Préfecture des Hauts-de-Seine. ASSOCIATION NATIONALE POUR LA DEFENSE DES INTERETS DES « MALGRE NOUS » ALSACIENS-LORRAINS. Objet : grouper sous le signe de la solidarité et de l'entraide les Alsaciens-Lorrains incorporés de force dans l'armée allemande au cours de la guerre de 1939-1945, les familles et les ayants-droit de ceux qui ne sont pas revenus ; défendre leurs intérêts matériels et moraux. Siège social : 5, rue des Villarmains, Saint-Cloud.

8 septembre 1972. Déclaration à la Préfecture des Hauts-de-Seine. ASSOCIATION DES CLUBS DE L'AGE D'OR. Objet : créer et gérer un ou plusieurs clubs de personnes âgées pour les aider à sortir de la solitude dans un climat de détente et d'amitié fraternelle ; proposer et mettre en œuvre toutes formes de loisirs en faveur des personnes âgées ; créer à l'occasion des clubs, un certain nombre de services annexes pour le mieux-être et le mieux-vivre des personnes âgées. Siège social : Maison de l'Amitié, 6, place Silly, Saint-Cloud.

6 juillet 1972. Déclaration à la Préfecture des Hauts-de-Seine. ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION PERMANENTE. Objet : promouvoir et engager des actions de formation et de recherche en vue du développement de l'éducation permanente, celle-ci étant conçue dans une perspective de promotion sociale. Siège social : Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, 92211 Saint-Cloud.

A.A.P.E.

ASSOCIATION AUTONOME DES PARENTS D'ELEVES DES LYCEES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES DE SAINT-CLOUD

Carrefour aux carrières 1973

Il aura lieu dans les salles du lycée Florent Schmitt le 10 mars 1973.

Le succès des éditions précédentes de ce Carrefour oblige les organisateurs à lui donner une nouvelle dimension. Une centaine d'animateurs sont attendus pour donner sur un éventail élargi de professions des réponses précises et « vécues » aux nombreuses questions des élèves.

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale de la Société d'Horticulture et des Jardins Populaires de France aura lieu le dimanche 21 janvier 1973 à 10 heures, Salle Gounod, 14, rue des Ecoles à Saint-Cloud, sous la présidence de M. BONDY, officier de l'Instruction Publique. Une conférence sera faite par M. DEBENOIT, officier du Mérite agricole et sera suivie d'une tombola tirée entre les adhérents de la Société à jour de leur carte. Le délégué sera à la disposition de tous pour tous renseignements et nouvelles adhésions.

Sports



LE 43^e PRIX CYCLISTE DE SAINT-CLOUD

Le 43^e Grand Prix Cycliste de la Ville de Saint-Cloud, dont le départ fut donné par le Maire, M. J.-P. FOURCADE, a obtenu un très beau succès sportif.

A. DURET de l'U.C. de Longjumeau s'octroya le bouquet du vainqueur en remportant par un splendide sprint le Grand Prix Cycliste devant R. ELOI de la Pédale Charentaise, J.-C. BREURE de l'U.S. Créteil.

Cependant furent à l'honneur les coureurs de Grande-Bretagne, lesquels avec un esprit sportif menèrent à de nombreux passages cette course.

Le Prix Charles MAIGRET, nom d'un ancien coureur de Saint-Cloud tué à l'armée en 1941 dans un combat d'avion, demandait de nombreux efforts aux jeunes cyclistes, la lutte fut chaude et l'on vit la victoire de DORFER du V.C. Ballancourt, suivi de SALI de la Pédale Charentaise, JEANNEAU de la P. Rezenne.

Le Comité d'organisation tient à remercier commerçants et donateurs, du concours financier qui a permis de réaliser cette manifestation.

Et maintenant porte ouverte au « 44^e Grand Prix Cycliste de la Ville de Saint-Cloud », dont nous voulons faire une grande épreuve internationale avec la venue de nombreux coureurs étrangers, mais pour cette organisation qui demandera de nombreux efforts supplémentaires, nous compterons comme les années précédentes sur nos amis et donateurs sportifs. D'avance merci.

SECTION CYCLISME DE L'U.A.S. SAINT-CLOUD

La Section Cyclisme de l'U.A.S. retrouve son activité. Un bureau composé de :

- Président : Dominique BASSINET,
- Vice-Présidents : Christian CHARTIER et Edmond VOIZARD,
- Secrétaire-Trésorier : Jean LE GALEZE,
- Trésorier adjoint : Jean-Claude AHR,
- Capitaine de route : Louis BERNARD,
- Membre : Maurice THEFFO,

s'est donné pour mission de susciter parmi la population clodoaldienne des vocations cyclistes.

Ces vocations doivent être de deux ordres : Cyclotourisme et Cyclisme.

1^o LE CYCLOTOURISME

Nombreux sont, à notre époque, ceux qui cherchent une activité sportive leur permettant de recharger « leurs accus » que la vie en région parisienne met vite à plat.

La bicyclette peut contenter ceux qui veulent retrouver la nature. Les sorties faites dans les forêts alentours permettent d'assurer à l'organisme une activité physique saine.

Tous les dimanches des sorties cyclotouristiques ont lieu. Le départ est donné devant l'Eglise Stella Matutina, avenue Foch à 8 h 30.

Le retour, après 30 ou 40 km, voire même 70 ou 80 pour les plus acharnés se fait vers 11 heures.

2° LE CYCLISME

Réservé à une élite qui bien souvent tient sa passion de la bicyclette, des sorties cyclotouristiques faites vers 14-16 ans, le cyclisme de compétition est une école de courage qui doit permettre de satisfaire l'idéal sportif qu'est le dépassement de soi.

Ainsi, par ses deux branches d'activité (Cyclotourisme et Cyclisme) la Section Cyclisme devrait dans un avenir que nous souhaitons proche :

— engager les couleurs de la ville dans les compétitions cyclistes et en particulier dans le Grand Prix de Saint-Cloud ;

— attirer à la *pratique active* de la bicyclette des jeunes (et des moins jeunes) et de trouver là, peut-être les futurs champions de demain.

Rappelons le taux des cotisations :

— 10 francs pour les plus de 16 ans ;

— 5 francs pour les moins de 16 ans.

Les inscriptions sont à adresser à M. Jean LE GALEZE, Secrétaire-Trésorier, 28, rue Royale à Saint-Cloud (chèques libellés : U.A.S. St-Cloud Cyclisme).

TOURNOI INTER-SCOLAIRE ORGANISE PAR L'O.R.T.F.

Mercredi 22 novembre, s'est déroulé à la piscine et salle omnisports de Saint-Cloud, l'enregistrement d'une émission interscolaire télévisée dite « LES TROIS CERCELES ».

Il s'agissait d'un tournoi triangulaire mettant en compétition les écoliers de Garches, Vaucresson et Saint-Cloud.

M. J.-M. TOUTAIN, Député des Hauts-de-Seine, J. BAUMEL, Président du Conseil Général et Maire de Rueil, B. BRUNEAU, Maire de Vaucresson, J.-P. FOURCADE, Maire de Saint-Cloud, THEZE, Maire adjoint de Garches, TOTY, Maire adjoint de Saint-Cloud ont rendu une visite d'encouragement aux jeunes équipes.

La rencontre comprenait, pour la matinée, des épreuves de natation, plongeon et un match de water-polo. L'après-midi les concurrents s'affrontaient au cours de jeux ayant pour thème : théâtre, musique, travaux manuels

(puzzle, vannerie, décoration) et pour finir par un tiercé de cordée très animé.

Les épreuves furent très disputées, dans une ambiance bon enfant qui a permis à notre jeune public de se mêler aux techniciens et à l'équipe de producteurs et meneurs de jeux de l'O.R.T.F. pour leur plus grande joie.

Il fallut attendre les dernières épreuves pour départager les équipes. Les cercles d'or, d'argent et de bronze furent gagnés respectivement par Saint-Cloud, Vaucresson et Garches avec 22, 21 et 19 points.

Cet enregistrement sera diffusé ultérieurement un mercredi après-midi.

REGATE ANNUELLE INTER-CLUBS DES « 6 HEURES DE SAINT-CLOUD » 1972

83 personnes ont réussi à trouver place, dans la bonne humeur, autour des tables de notre carré.

Le matin, il était prévu de donner le départ de la première manche à 10 heures ; malheureusement, le vent refusant de se manifester, il fut décidé de repousser ce premier départ d'une demi-heure. Comme toujours « dans les grandes épreuves », la fièvre s'est un peu élevée dans le dernier quart d'heure avant le départ mais c'est avec un parfait synchronisme et suivant les règles qu'à l'heure décidée, les pavillons ont été amenés et que le canon a tonné.

Un peu avant la fin de cette manche, coup de chance : le vent s'est élevé à la force 1 ce qui permit à tous d'avancer avec les seules voiles et aux pavillons de grand pavois de flotter un peu.

Juste avant le départ de la deuxième manche, un désalage... pour le moins imprévu mais le bateau redressé, c'est la benjamine de la réunion qui, cette fois, a fait retentir le coup du départ de la vingtaine d'équipages (dont un, féminin, sur 420). Soleil toujours aussi présent ; quant à la brise son léger fraichissement permit l'établissement de quelques spi's. Cette fête est d'ailleurs ressentie par les supporters qui arrivent de plus en plus nombreux sur notre péniche, armés d'appareils photo, jumelles et caméras.

Troisième manche : départ un peu difficile dû à des franchissements intempestifs de la ligne de départ. La course reprend avec ses finesses et astuces, nécessaires dans ces conditions ralenties : excellente école, avec tout le temps souhaitable pour l'observation...

Et ce fut le coup de corne annonçant le « passage de la ligne » du premier bateau de la dernière manche, prélude au passage des équipages suivants, au désarmement des bateaux... et à l'impatience des concurrents attendant le verdict des hommes de la cabine de chronométrage.

Exclamation de contentement : nos calculateurs sortent enfin de leur loge et sortent les feuilles à colonnes couvertes de chiffres... et contenant le verdict : « premier en temps compensé, etc... », pour l'ACBB un triple ban... et les vainqueurs sont mis en face à face avec les tables chargés de cadeaux. Comme il n'est pas de remise de grand prix sans arrosage, une fraîche sangria a alors été versée à tous.

Encore un coup de canon ?... ce n'est pas une régates nocturne qui repart, mais nos artificiers qui, sur l'eau, ajoutent une note de fête en tirant fusées, feux du Bengale et autres soleils. Merci M. RUGGIERI ! Pendant ce temps, quelques victimes (il en faut) mettaient la dernière main à la préparation des agappes qui allaient bientôt commencer et c'est ainsi qu'en rejoignant le garage du club, coureurs, supporters, sympathisants et autres amis, furent surpris de trouver un espace artistiquement décoré d'équipements de marine divers, égayé de spi's aux couleurs vives, encore avivées par une lumière généreuse, avec pour fond, un voilier blanc à cabine éclairée. A la fin du dîner, les appétits les plus féroces furent contraints à l'abandon, ce qui constitua une sorte de satisfaction pour l'intendance et au dessert, une surprise de notre amie Dominique : une distribution de « Bout », revue du club, que notre dynamique navigatrice éditrice avait patiemment confectionné, mis en page, etc., avec l'aide de l'un de nos camarades.

En signe d'appréciation, nos chanteurs déclenchèrent immédiatement un solide ban en l'honneur de ces « releveurs de flambeau » (rouge de confusion, comme il se doit !). Finalement, le grand pavois fut amené près de la mi-nuit et tous quittèrent le pont.

Une belle journée, une ambiance amicale et yachting plaisante, cinq nouveaux embarqués au C.N.S.C. et quelques souvenirs à évoquer lors de la prochaine bordée à tirer par le Club Nautique de Saint-Cloud.

..

En marge des régates olympiques de Kiel-Schilksee, les 35 meilleurs skieurs nautiques du monde, dont 5 femmes, représentant 20 pays différents, ont participé les 1^{er} et 2 septembre à un championnat du monde officieux de la spécialité. Sylvie MAURIAL, une clodoaldienne, s'est particulièrement distinguée : elle a remporté la médaille d'or en saut et celle de bronze en figures. Toutes nos félicitations à cette sympathique championne connue depuis longtemps à Saint-Cloud.

INITIATION A LA VOILE ET AU CANOE-KAYAK

A l'occasion des fêtes annuelles de la ville, le Club Nautique de Saint-Cloud est heureux de faire savoir qu'il recevra gracieusement toutes les personnes désireuses de s'initier aux sports nautiques (y compris mineures mais munies d'une autorisation parentale).

Les embarquements sur voiliers ou kayaks se feront à la péniche du Club, amarrée au Quai Carnot, face à l'avenue de Longchamp, les samedis 2, 9, 16 et dimanches 3, 10 et 17 septembre, de 10 heures à 18 heures (une tenue légère est fortement recommandée).

Ces embarquements seront contrôlés d'une façon absolue par un responsable du C.N.S.C.

On peut aussi prendre rendez-vous en téléphonant le soir à : PORT-Royal 75.55 ou 603 24.13 ou LONGchamp 79.03.

CARNET

Légion d'honneur

Chevalier (J.O. du 26 août 1972) :

M. Emmanuel VILLELONGUE.

Ordre du Mérite Agricole

(Décret du 2 août 1972)

Officiers :

MM. Guy DARNAUD et André MESME.

Chevaliers :

Mlle LEROY, Dr ARNAUD (Conseiller Municipal), M. Jacques VITRAC.

Palmes Académiques

(Décret du 1^{er} août 1972)

Commandeur :

M. Paul CHAMBORD, proviseur de lycée à Saint-Cloud.

Officiers :

Mme Odette MASCOMERE, professeur agrégé au lycée de Saint-Cloud ; M. Paul PEYNET, intendant universitaire au lycée de Saint-Cloud.

Chevaliers :

Mlle Elise BOSSOT, institutrice à Saint-Cloud ; Mme Geneviève GHEMARD, professeur certifié au lycée de Saint-Cloud ; Mme Pierrette MAURIC, attachée d'intendance universitaire au lycée de Saint-Cloud.

Médailles d'honneur du Travail

Remise des diplômes le 9 décembre à 11 h 45 dans la Grande Salle de la Mairie.

Grande Médaille d'or

M. Roger SCHMITT.

Médaille d'or :

Mme Odette CHARON, MM. Antoine FRANCILLON, Emile LEMAIRE, Emile PECHARD (vermeil-or), Fernand PESSIN.

Médaille de vermeil

M. Roger BERAT, Désiré BONJOUR, Mme Marie-Berthe BOURNIQUEL, MM. Marcel BROCHE (argent-vermeil), Marcel BRULANT, Henri CAZILLAC, Gabriel DELOLME, Raymond DUMONT, Pierre FRISQUET, Max HAMELIN, André HAUTOT, Mmes Raymonde LE BAIL, Gilberte LEBON, MM. Roger NARDOT, Pierre PROST.

Médaille d'argent

MM. Roger ADAM, René BACQUIER, Paul BARBOTIN, Pierre BASSAN, Camille BERRARD, Mme Yvonne BOCHER, MM. Jean de BOIRY, Jack BONNOT, Mmes Camille CALON, Ginette CARABIN, M. Pierre CHOUQUET, Mme Cécile CRISTOFINI, M. William DADOUN, Mme Ginette DEBOULET, MM. Luigi FACCHETTI, Jean GUERRIER, Yves GUTZVILLER, André HAINQUE, Mme Raymonde JOUANIQUE, MM. Henry JULLIEN, André LABATI, Jacques LAFONT, Mlle Madeleine LAPRADE, M. Bélaïd LARBI, Mmes Marcelle LORENTZ, Denise MATHIEU, MM. Jean MICHEL, Jacques MULO, Robert NORDMANN, Claude PAILLER, Marcel PAVEAU, Yves POULAIN, Jean-François RENAUDIN, Raymond RENOULT, André RICHARD, André SPINOZI, Georges TENOUX, Guy THEVENIN, Mlle Suzanne TYGHEM, M. Michel WERQUIN.

Jeunesse et Sports

Médaille d'argent

M. Renzo GIROMINI.

G. I. E. Clodoald

Régi par l'ordonnance 67-821 du 23 septembre 1967 et tous textes subséquents, il est constitué à Saint-Cloud, un **Groupe-ment d'intérêt économique** dénommé « **CLODOALD** », possédant un capital représentant les apports des membres et regroupant actuellement 16 commerçants du Centre-ville.

Ce Groupement a pour objet :

— la mise en œuvre de tous les moyens propres à faciliter et développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou accroître les résultats de cette activité, savoir :

— l'étude et la mise en commun de moyens propres à permettre à ses adhérents l'implantation d'un ensemble commercial dans le cadre du plan de rénovation du Centre-ville de Saint-Cloud, tendant à la restructuration du commerce, compte tenu des expropriations que ledit plan impose, réservant le droit de préemption des commerces nécessaires au standing de la population ;

— et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières susceptibles d'aider à la réalisation de l'objet ci-dessus.

Le siège social du G.I.E. CLODOALD est fixé à Saint-Cloud, 14, rue de l'Eglise ; l'administration a été confiée à :

— M. Daniel FRETZ, fleuriste, Administrateur unique, 14, rue de l'Eglise à Saint-Cloud.

— M. Lucien BARTHOMEUF, garagiste, Contrôleur de gestion, 6, rue Gaston-Latouche à Saint-Cloud.

— M. Charles DAUPHINOT, expert comptable, Commissaire aux comptes, 4, rue Camille-Chevillard à Châtou.

Les candidats désirant être membres du G.I.E. doivent postuler par écrit et être agréés par l'Assemblée générale extraordinaire.

Arrêté

Pour faciliter les rapports entre les habitants de Saint-Cloud nous vous rappelons l'arrêté réglementant le brûlage des débris de jardins.

Article premier. — Il est interdit de faire brûler dans les propriétés particulières ou tous autres endroits, les herbes et débris de jardins provenant de leur nettoyage ou de la taille de leurs plantations, en dehors des heures ci-après :

1° période du 1^{er} avril au 31 octobre, de 7 heures jusqu'à 10 heures du matin ;

2° période du 1^{er} novembre au 31 mars, entre le lever et le coucher du soleil.

Art. 2. — Les foyers devront être installés à une distance suffisante pour ne pas apporter de gêne ni de dégâts aux propriétaires riverains.

Art. 3. — M. le Commissaire Principal de la Circonscription de Saint-Cloud, M. le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Cloud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie, à Saint-Cloud, le 25 janvier 1964.

LE MAIRE

Nouveaux habitants,

SAINT-CLOUD ACCUEIL existe pour vous

Ses hôtesse vous renseignent
vous aident
vous introduisent
et vous attendent

Le jeudi de 14 heures à 18 heures et le samedi de
9 heures à 12 heures à la Mairie de Saint-Cloud

Depuis le début du mois d'octobre les hôtesse bénévoles du Service d'accueil ont repris leurs activités. Que chacun ait à cœur de les aider dans leur tâche afin de créer un climat d'amitié entre anciens et nouveaux.

DON DU SANG

Nous sommes heureux de constater que les Clodoaldiens ont répondu généreusement à la demande de collecte du sang, organisée par le Centre Départemental de Transfusion et d'Hématologie de Versailles.

246 flacons ont été recueillis.

La Municipalité tient à vous remercier de votre générosité et espère que vous poursuivrez votre effort dans l'avenir.

LE NOEL DES ANCIENS

A l'occasion des fêtes de Noël, une séance de cinéma sera offerte par la Municipalité à tous les anciens de Saint-Cloud au cinéma « Le Régent » le jeudi 21 décembre à 14 h 30.

Un car assurera le ramassage.

Renseignements par voie d'affiche à partir du 5 décembre.

VOUS QUI AIMERIEZ TRAVAILLER TOUT EN RESTANT CHEZ VOUS

Adressez-vous à la
CROIX-ROUGE FRANÇAISE

qui cherche pour la
CRECHE FAMILIALE DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD
(crèche à domicile)

des personnes dignes de confiance pour garder des enfants pendant la journée tout en conservant leurs avantages sociaux.

Renseignements à votre permanence :

175, boulevard de la République

Tél. 603 88.63 (le matin)

Etudiants de NANTERRE !

Si vous disposez de voitures ou avez des places libres
Si vous cherchez un moyen de transport

Téléphonez à Mme MAUTOUX

603 87.58 qui centralisera offres et demandes

ENQUETE « FORMATION »

Des Clodoaldiens se sont interrogés sur les besoins et moyens de formation et de perfectionnement de la population de notre ville.

Dans cette perspective, ils vous soumettent avec l'encouragement de la Municipalité et sous l'égide de la Maison de l'Amitié le projet ci-après, sous forme d'enquête publique.

Les personnes intéressées voudront bien remplir les questionnaires les concernant et les retourner au plus tard le 28 février 1973 au responsable, M. HADRIA, Maison de l'Amitié, 6, place Silly, 92210 Saint-Cloud.

PROJET DE CENTRE CLODOALDIEN DE FORMATION (C.C.F.)

I. — **BUTS** : Créer une Association chargée de l'éducation post-scolaire des jeunes gens et de la formation et du perfectionnement des adultes.

Les cours gratuits (une simple cotisation d'admission sera exigée pour chaque inscription à un cours) seront dispensés par des animateurs agréés.

Le Centre sera géré par un Conseil d'orientation pédagogique chargé :

— de promouvoir les cours en fonction des besoins exprimés et compte tenu des moyens en personnel enseignant ;

— d'agréer, parmi les volontaires, les animateurs qu'il jugera les plus aptes à assumer la responsabilité des cours ;

— d'établir des communications avec les Centres de formation existants (voisins, sinon limitrophes de Saint-Cloud).

II. — **COURS DE FORMATION** : Date de démarrage prévue : octobre 1973. Salles de cours prévues : C.E.S., 4, rue des Ecoles, Saint-Cloud.

Les sujets traités pourraient être à titre d'exemple :

- le français (expression écrite et orale),
- les langues vivantes (anglais, allemand, espagnol, etc.),
- les mathématiques (tous niveaux),
- les mathématiques modernes (initiation),
- la mécanique,
- les sciences (physique et chimie),
- l'électricité,
- le dessin industriel,
- des cours de technologie (assortis aux différentes disciplines),

etc.

Cette liste, non limitative, sera ajustée lorsque les résultats de l'enquête seront connus.

MAISON DE L'AMITIE Premier volet auditeur

ENQUETE PUBLIQUE « FORMATION »

à retourner à la Maison de l'Amitié, 6, place Silly, 92 - Saint-Cloud

NOM :
(en capitales)

Prénom :

Age :

Domicile :

Profession :

Emploi actuel :

Observations :

COURS SOUHAITES :

Matière :

Niveau :

BUT POURSUIVI :

a) à courte échéance,

b) à longue échéance.

Jour et heure souhaités pour ces cours :

Observations :

Niveau déjà acquis de formation

Année scolaire	Cours suivis	Certificats ou diplômes obtenus

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Année	Emploi occupé	Qualification

Deuxième volet animateur

ENQUETE PUBLIQUE « FORMATION »

ANIMATEUR (OU PROFESSEUR)

COURS SOUHAITES

Matière enseignée :

Niveau :

Jours et heures :

Observations (indiquer en particulier si les cours seraient bénévoles)

Niveau de formation de l'animateur :

Année scolaire	Cours suivis	Diplômes

Expérience pédagogique

A - Avez-vous déjà enseigné ? oui

(1) non

B - Où et à qui ?

Année scolaire	Liste des Etablissements où l'on a donné des cours	Matière Niveau	Nombre d'auditeurs

(1) Barrer l'une des deux mentions.

PHARMACIENS DE GARDE

Le présent tableau indique le tour de garde des Pharmaciens de Saint-Cloud pour les dimanches et jours fériés, aux heures normales d'ouverture, sous réserve de modifications susceptibles d'intervenir en cours d'année pour des raisons d'ordre personnel ou des cas de force majeure. Toute modification est signalée au Commissariat de Police, 12, place de l'Eglise.

D'autre part il est rappelé qu'un service de nuit est assuré pour les ordonnances ayant un caractère d'urgence : en pareil cas, se présenter au Commissariat de Police, seul en mesure de faire connaître à quel pharmacien il convient de s'adresser.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Décembre
Mme BAILLY, 17, rue de l'Eglise, 602 03.87	1		18			3		19			4	
MM. GROSJEAN, 15, rue de Buzenval, 603 75.88 . .	7		25			10-11		26			11	
Mme LANDRY, 14, av. de Longchamp, 605 56.11 . .	14			1	27-31				2		18	
Mme AYACHE, 160 bd la République, 603 80.95	21			8		24			9		25	
Mme LESSAULT, 9, av. B.-Palissy, 602 00.35	28			29	1		1		16			2
Mme MARECHAL, 47, rue Gounod, 605 40.24 . .		4		22-23			8		23			9
Mme MICLEA, 3, parc de la Bérengère, 603 73.60		11		15			14-15		30			16
M. MIGNARD, 2 ter, rue Royale, 602 03.99		18			6		22			7		23-25
M. PLANTANIDES, 51bis, rue du Val-d'Or, 605 99.83		25			13		29			14		30 déc. et 1 ^{er} janv. 74
M. RICQUIER, 86, bd de la République, 602 40.95			4		20			5		28	1	
Mlle THOMAS, 7, rue Dailly, 602 03.88			11			17		12-15		21		
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Décembre

LOISIRS

Conférences les mardis de 14 h 30 à 16 heures au Cinéma
« Le Régent », 11 rue Gaston-Latouche - Saint-Cloud

PROGRAMME

DES MOIS DE JANVIER ET FEVRIER 1973

9 JANVIER

« TIMGAD ou les urbanistes romains », par Mme BOUCHER, ancienne élève de l'Ecole du Louvre.

16 JANVIER

« Le Mouvement DADA ou les précurseurs du surréalisme », par Mme EGLER, conférencière des Musées Nationaux.

23 JANVIER

« Mystérieux et fascinant : l'ART NEGRE », par Mme GIBERT, conférencière du Service d'Action Culturelle au Musée de l'Homme.

JEUDI 1^{er} FEVRIER

Visite de l'Exposition : SCULPTURES AFRICAINES DANS LES COLLECTIONS PUBLIQUES FRANÇAISES, à l'Orangerie des Tuileries (se faire inscrire).

6 FEVRIER

« LES RECEPTIONS A VERSAILLES à travers la peinture française », par Mlle CONSTANS, Conservateur au Château de Versailles.

13 FEVRIER

DEUXIEME SERIE sur l'étude des styles : sièges et tables, par Mme HALBOUT, Chargée de conférences des Musées Nationaux et du Musée National de Versailles.

27 FEVRIER

« POMPEI », conférence sur l'Exposition, par Mme BOUCHER, ancienne élève de l'Ecole du Louvre.

JEUDI 1^{er} MARS

VISITE de l'Exposition POMPEI au PETIT PALAIS à PARIS (se faire inscrire).

Pour vos enfants et vous : les sorties « randonneurs en herbe » du Club Alpin

Vous aimez la marche, le plein air, la nature... mais vous êtes père ou mère de famille. Vous souhaiteriez faire partager vos goûts et vos activités à vos enfants... mais ceux-ci se lassent parfois des promenades avec « Papa-Maman » et souhaitent la compagnie de petits amis.

La section de Paris du Club Alpin Français a donc créé pour vous et vos enfants (de 6 à 13 ans), des sorties familiales « Randonneurs en Herbe ». Si la présence des parents (ou au moins d'un adulte responsable) est exigée pour des raisons de sécurité, la formule a aussi ses agréments : les parents peuvent se détendre entre eux, dans une ambiance amicale, tandis que les enfants jouent, marchent ou grimpent.

Ces sorties comportent habituellement un parcours pédestre d'une dizaine de kilomètres, effectué à rythme modéré, entrecoupé de haltes, jeux, visites de curiosités locales, pique-nique, etc. Elles ont lieu souvent en forêt de Fontainebleau, parfois aussi sur les sentiers de grande randonnée d'Ile-de-France et sont l'occasion de faire un peu d'histoire ou de géographie « sur le terrain ». On évoque La Fontaine, près de Château-Thierry, Claude Monet, à Giverny. Au programme, figurent également des visites de réserves d'animaux, de monuments historiques, des opérations « forêt propre », des séances d'initiation au balisage de sentiers.

Renseignements pratiques

Ces sorties ont lieu le dimanche, une fois par mois ; deux fois au printemps et en automne. Parents et enfants doivent être bien équipés (chaussures de marche à tige montante recommandées), se munir d'un repas froid. Le Club Alpin Français est une association sans but lucratif, les organisateurs sont bénévoles. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à Mme Huguette ECOLE, 43, rue du Val-d'Or, 92210 Saint-Cloud (Tél. 605 83.74), ou section de Paris du Club Alpin Français, 7, rue La Boétie, 75008 Paris (Tél. ANJ. 54.45).

A la demande de la Municipalité, des contrôles par cinémètre radar sont effectués régulièrement dans les rues de Saint-Cloud à trafic important.

En septembre, boulevard de la République, sur 773 voitures contrôlées, 3 étaient en infraction pour excès de vitesse. 3 procès-verbaux ont été relevés Quai Carnot sur 1.026 voitures contrôlées, 11 étaient en infraction pour excès de vitesse. 11 procès-verbaux ont été relevés.

Soyez prudents !!!

Scouts de France à Saint-Cloud

Le mouvement « Scouts de France » est actuellement représenté à Saint-Cloud par 4 meutes de louveteaux (garçons de 9 à 12 ans), troupe rangers (de 12 à 14 ans) et postes pionniers (de 14 à 17 ans).

Le garçon ayant découvert la nature chez les louveteaux passera chez les rangers pour y trouver son plein épanouissement dans les grands projets avant de passer chez les pionniers qui lui proposent les entreprises les plus variées à la mesure des ambitions de son âge.

Ce qui caractérise ces entreprises c'est la dynamique du « système des patrouilles » joué à plein. Tout est construit et contrôlé par le Conseil d'entreprise qui réunit régulièrement chef d'équipe, second d'équipe et maîtrise.

Ce que nous proposons aux garçons a pour but d'en faire des hommes exigeants envers eux-mêmes, responsables et compétents.



Le poste 4^e Saint-Cloud a vécu son entreprise de l'été dernier en Dordogne. Le projet était la descente de la Vézère en radeaux. Tout au long de l'année furent organisés différents ateliers : fabrication des radeaux, bouées, pagaies, gilets de sauvetage, séance de piscine hebdomadaires, etc.

Campant au bord de la Vézère le poste a pu installer un camp digne de ce nom : cuisines, toilettes, kraal, forum, autel et mât des Couleurs. Après la construction des radeaux, la descente elle-même permit aux pionniers, au fil des jours et de l'eau, d'apprécier la nature, son calme et sa beauté, tout en faisant travailler des biceps encore un peu tendres.

Après 35 km de descente, le retour au lieu de camp s'effectua par l'« exploration d'équipe » au cours de laquelle le pionnier put découvrir la splendeur légendaire de la région et y étudier son important passé historique. De retour au camp les aînés du poste partirent en « raids survie » pendant deux jours, tandis que les plus jeunes avec la maîtrise, s'initiaient à la topographie. Ce raid, temps fort particulièrement apprécié par les garçons de 16 et 17 ans leur permit de retrouver le silence propice à la réflexion et à la prière.

Le dernier jour réunit le propriétaire, le curé du village et les pionniers autour d'un méchoui où l'on apprécia, outre les talents culinaires, une joie de fêter ensemble une entreprise réussie.

Rappelons enfin, que le poste 4^e Saint-Cloud s'efforce depuis trois ans de restaurer un chalet de montagne aux Ménuires (Haute-Savoie) afin de pouvoir accueillir durant les congés scolaires une vingtaine de jeunes pour la pratique du ski.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Sont nés 3, place Silly

Jean-Samuel **Walusinski** - Cyril **Goacolou** - Christophe **Lette** - Marie-Christine **Gonçalves** - Stéphanie **Mousquey** - Christophe-François **Pons** - Katia Anne **Bustamante** - Barbara Eliette **Imbault** - Sandrine Stéphanie **Ullmann** - Pascal Virgilio Roger Avelino **Araujo** - Isabel Cristina **Costa** - Stéphane **Lippis** - Christelle Eugénie Marie Jeannine **Chandebois** - Elisabeth Maria **Gonçalves** - Alexis Frédéric Julien **Lemaire** - Olivier René Pascal **Bellec** - Renato **Da Costa** - Laure Anne Chantal **Rivière** - Catherine Geneviève Jeannine **Jacquel** - Karine Annick Nicole **Lang** - David Alain Jacques **Bellemère** - Philippe **Ferrère** - Katia Frédérique **Le Curieux-Clerville** - Catherine Jeanne Suzanne **Soulié** - Nicolas **Metzger** - Richard William Saint-Lo Malet Brackendorff **Conan-Davies** - Carole **Magoarougall** - Albin **Carrière** - Sophie Patricia **Merle** - Fabien **Letellier** - Belen **Chacon** - Christophe **Jouron** - Yannick **Michel** - Richard **da Silva** - Elizabet **Ferreira** - Katja **Frohnhofer** - Pauline Marion **Vergely** - Agnès Suzanne Jeannine **Berruyer** - Virginie **Gillot** - Anita Martine Françoise **Guiard** - Christel Patricia Marie **Gros** - Nicolas David Philip **Terras** - Jérôme **Buisson** - Jean-Marc **Gaye** - Jean-François **Jerónimo** - Nathalie **Rodrigues** - Jorge **Da Silva** - Fabrice Tanguy Michel **Goulven** - François **Gaspar** - Renaud-Pierre Joseph **Pezon** - Luis **Juan** - Jean-Philippe Maximilien Maurice **Desvigne**.

Sont nés 6, rue de la Porte-Jaune

Sébastien Jean-Claude Bruno **Velay** - Virginie **Gillot** - Anita Martine Françoise **Guiard** - Nicolas Jean Marie **Truchetet**.

284 naissances dont 39 clodoaldiens.

MARIAGES

Gérard Julien Georges **Perrod** et Francine Simone Eugénie **Dupas** - Pierre Jacques Louis **Pfeiffer** et Sylvette Marie Odile **Aillet** - Jean-Pierre **Chopart** et Jacqueline Pierrette Marie **Dekint** - Paul Jules Victor **Huet** et Annic Roseline Jacqueline Bernadette **Godefroy** - Vinh **Nguyen** et Pung **Dhuong La** - François Paul Albert André Louis **Legeai** et Brigitte Charlotte **Smago** - Belmiro Augusto **Pires** et Maria da Ressurreiçao **Lousada** - Rafaël **Gomez** et Rosa **Ferro Seoane** - Jean-Paul Michel **Duchene** et Dominique Georgette Carmen **Grégoire** - Michel Marc **Roero** et Anna Pierrette **Van Cauter** - Maurice Lucien Jacques **Durand** et Fernande Henriette **Loisel** - Christian Robert **Martin** et Annie Marcelle **Hamon** - François Alexandre **Marie** et Anne Monique Claude **Richard** - Robert Ernest **Jonard** et Inès Adèle **Barilli** - Alain François Marie **Revon** et Marie-Benoîte Paule Jeanne **Conchon** - Guy Maurice **Poteau** et Lydia Marie-Josèphe **Boulaire** - Jean-Pierre **Briant** et Geneviève Eliane Andrée **Thépot** - Patrick Georges **Edel** et Chantal Françoise Marie **Echinard** - Bernard **Etteinger** et Danièle **Buche** - Pierre Jean-Marie **Couston** et Sylvie Gabrielle Thérèse **Chevalier** - Alain Michel André **Turgis** et Monique Anne Lucie Christine **Eglin** - Jean-Claude Aristide **Fénéron** et Mauricette Roselyne **Dubray** - Antonio **Rodrigues** et Rosalina Costa **Pereira** - Francisco-Luis **Torremocha y Duran** et Roselyne Marie Yvonne **Bouchet** - Alain **Zaoui** et Josette Nicole **Marchier** - Bernard Marcel **Delahaye** et Christine Sylvie **Caze** - Jean Camille **Albrecht** et Elisabeth Yvonne Bernadette **Cuisance** - Gérard André Marie **Lavagne** et Hélène Anne Claude **Huon de Penanster** - Georges **Hitzewitsch** et Jacqueline Louise Marcelle **Germain** - Marcel Charles **Baillard** et Paulette **Casajus** - Yvon Albert Emile Marie **Courson** et Hélène Thérèse Annie **Salvant** - Manuel Silvino **Lousada** et Maria Teresa **Feitor** - Michel Georges **Bustamante** et Malgorzata Zofia **Kwarciak** - Jean-Luc Marie Henri **Neyroud** et Brigitte Martine **Scopsi** - Roland Barry **Brogan** et Sylvie Blanche Elise **Lecoq** - Christian André **Roero de Cortanze** et Martine Marie Nelly Jeanne **Magny** - Jean-Claude **Langot** et Brigitte Julienne Lucie **Selvini** - Daniel Jean **Vivien** et Chantal Marie-Louise Madeleine **Burquier** - Claude **Normandin** et Marie José **Delong** - Bernard René **Dubreuil** et Françoise Marie Joseph **Decaux** - Jean-Paul Louis **Jacquemard** et Maryse Martine **Jacomé** - Dominique

Olivier **Leenhardt** et Chantal Geneviève Marie Françoise **Pfaff** - Henri-Georges François Marie **Vignon** et Christiane Marie Elisabeth **Ossude** - Serge Filles **Gache** et Elisabeth Alice Marie-Georges **de France** - Olivier Régis **Simon** et Claudine Marguerite Juliette Simone **Chapuis** - Albert Claude **Roy** et Anna **Barilli** - Christian André Alain **Cherrier** et Marie-Claude Jeanne Juliette **Taravant** - André Salomon **Sonand** et Simone Danielle **Bigot** - Daniel Georges **Aubert** et Colette Jeanne Emilie **Laplaze** - Angel **Hernandez Sanchez** et Marie Teresa **Carreto Martin** - Michel Alphonse Pierre **Nouët** et Nicole Marie-Louise **Douarin** - Jean-Marie Jacques **Lacroze** et Evelyne Raymond **Rottenberg** - Jean Gaston **Viallet** et Véronique Marie Simone **Petitcollot** - Jacques Marcel René **Corazza** et Françoise Pierrette Liliane **Dassonville-Le Cam** - Claude Marie Charles **Baumgartner** et Géralde Thérèse Nadia **Caenen** - Jean Gabriel Robert Michel **Naves** et Josette Jocelyne **Boulet** - Honoré Léo Christian **Massieu** et Françoise Michelle **Bernède**.

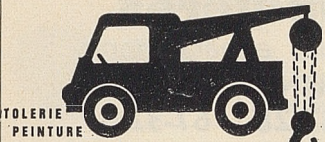
DECES

Maria Hortense Noémie **Martin**, épouse Saint-Germain, 68 ans - Marcel Léon **Poitrenaud**, 80 ans - Paulette Amédée Marie Marcelle **Testenoire**, Vve Bidault, 81 ans - Alphonse Victor **Brogé**, 76 ans - Alice Marie **Ruel**, épouse Warden, 73 ans - Jules Narcisse **Chardel**, 89 ans - Léon Eugène Emile **Tommeret**, 91 ans - Emile Eugène **Parey**, 91 ans - Auguste Cyrille Frédéric Alexandre **Adam**, 76 ans - Marie Berthe **Beaudelot**, 100 ans - Modeste Tranquille Alphonse **Dupont**, 84 ans - Jeanne **Langlois**, Vve Carré, 86 ans - Michel **Laski**, 82 ans - Germaine **Marochetti**, épouse Barbet, 68 ans - Odile Hermine **Belpaire**, Vve Vervacke, 86 ans - Louis **Bouffet**, 82 ans - Georges **Bannel**, 86 ans - Michelle Suzanne Clémence Marie **Létan**, épouse Marchand, 36 ans - Nicolas Gérard Patrice **Berberian**, 5 mois et demi - Jacques François Marc **de Lagausie**, 68 ans - Louise Marie **Mansuy**, épouse Peaudecerf, 77 ans - Claude Jules **Montrot**, 44 ans - Raoul Fernand **Guéné**, 72 ans - Simone Henriette **Ruello**, Vve Le Dref, 50 ans - Henri **Ballout**, 66 ans - Edouard Louis **Mandereau**, 49 ans - Jean-Louis **Gumery**, 70 ans Jehan Marcel Joseph Marie **Renaudeau d'Arc**, 43 ans - Marguerite Eugénie **Letellier**, Vve Moline, 90 ans - Edmond Louis **Hubert**, 79 ans - Noëlie Bernadette **Alaux**, épouse Dupuis, 79 ans, Auguste **Huber**, 72 ans - Sébastien Christian Pierre **Hulot**, 15 jours - Jacques **Amoyal**, 21 ans - Marie Marguerite **Fuchs**, Vve Oswald, 91 ans - Emile **Louvrier**, 58 ans - Joanny Antonin Claude Marie **Crozier**, 83 ans - Marie Anne **Cobigo**, 87 ans - Clémentine Jeanne Marie **Fillioux**, Vve Duperche, 87 ans - Marie Madeleine **Ameline**, Vve Laplace, 79 ans - Anna **Pouget**, Vve Fournié, 80 ans - Robert Gaston **Congnard**, 79 ans - Tamara **Zorkina**, épouse Michon, 46 ans - Marguerite Geneviève **Bourlon**, Vve Gaudas, 74 ans - Gustave **Beaugendre**, 79 ans - Jeanne Marie **Ganachaud**, Vve Maria, 83 ans - Alphonse Joseph Marie **Rozier**, 89 ans - Jean-Noël **Marlu**, 3 jours - Nadine **Rodionoff**, Vve Tcheremissinoff, 76 ans - Marcel **Keifflin**, 60 ans - Vve Georgette **Dubuc**, 65 ans - Alexis Victor Albert **Quintin**, 83 ans - Emélie Elise **Ravenel**, Vve Bourland, 90 ans - Jean **Malbec**, 47 ans - Yvonne Amélie **Brunswic**, épouse Zadoc Kahn, 68 ans - Simone Jacqueline **Jullien**, 55 ans - Laurent Raymond **Madsen**, 68 ans - Christiane Marie Thérèse Irène **Cantin**, 43 ans - Adrien Joseph **Lefevre**, 66 ans - Marguerite Eugénie Constance **Benoît**, Vve Bisetzky, 92 ans - Carmela **Ross Santa Maria**, épouse Lerousseaud, 85 ans - Samuel **Seffar**, 83 ans - Marie-Anne Françoise **Le Bonder**, Vve Ihuel, 74 ans - Marcelle Fernande **Vermeersch**, Vve Pinget, 89 ans - Joseph **Hamelin**, 77 ans - Charlotte Emilie **Dubuet**, 51 ans - Charles Amédée Auguste **Lesure**, 77 ans - Georges Germain **Courtin**, 97 ans - Yvette Jeanne **Barlet**, épouse Besso, 48 ans - Fernand Emilie Marie Joséphine **Rancurel**, Vve Achard, 74 ans.

220 décès dont 70 clodoaldiens.

DEPANNAGES

TOUTES VOITURES FRANÇAISES
ET ÉTRANGÈRES

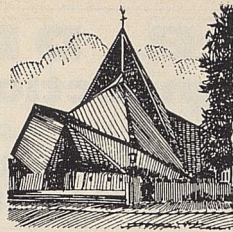


TOLERIE
PEINTURE

JOUR NUIT DIMANCHE FÊTES
et dans toute la FRANCE

S.D.E.B.
GARAGE ROBERT BRU

3, Rue du Port - 92-BOULOGNE
101, Avenue du Maréchal Foch - 92 - ST-CLOUD
604 34 34 - 603 87 75

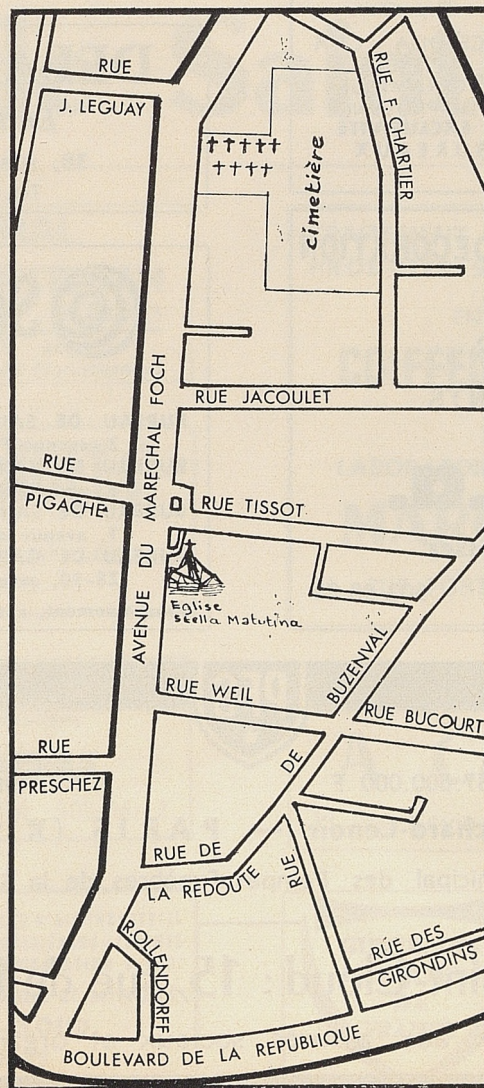


*Pour tous vos achats...
Pour tous vos travaux...
Toujours à votre service...*

Une seule adresse :

centre commercial FOCH

PARKING (ÉGLISE MATUTINA)



CHAUSSEUR *Ehlisteuz*

101, av. du M^{al}-Foch
92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-87-22

Distributeur des marques :

UNIC - LIBERTAS - PELLET
CLERGET - J.-B. MARTIN
ASTER - LITTLE MARY
HELLER

PEINTURE
PAPIERS PEINTS
POSE DE VITRES

C. Pageix

39, avenue du M^{al}-Foch
SAINT-CLOUD

Tél. : 602-48-71

FOCH-PRESSING TEINTURERIE

Maison fondée en 1885

Nettoyage à sec
Libre service
Service blanchissage

J. Le Goff

Ameublement - Tapis
11, avenue du M^{al}-Foch
SAINT-CLOUD
Tél. : 602-65-98

BOULANGERIE
PATISSERIE
CONFISERIE

E. PATRY

90, avenue du Maréchal Foch
Saint-Cloud

**VOLAILLES
TRIPERIE
ROTISSERIE
BOUCHERIE
de l'AVENUE**

A Loiselet

84 Av. Foch - St CLOUD
603 89 81

livraison à domicile

Couverture
Plomberie
Chauffage central
Installations sanitaires

Ets. A. DURIN

76, avenue du M^{al}-Foch
SAINT-CLOUD

Tél. : 603-80-77

papeterie cadeaux
tout pour l'écolier

librairie CASSAN

34 Av. du M^{al} FOCH - St CLOUD
825 47 79

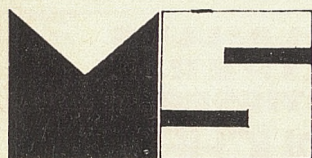


B. DELAUNAY **Transactions Immobilières**

Ventes - Achats - Locations de villas et appartements
113, bd de la République — SAINT-CLOUD
Tél. 603-85-13 - 83-49 - 67-23 - 67-28 - 67-32

AVIONS MARCEL DASSAULT - BREGUET AVIATION

AVIONS - ENGINES - EQUIPEMENTS - MATERIELS ELECTRONIQUES



61, boulevard Sénart
92 - SAINT-CLOUD
825-68-23 602-21-86

MARBRE SERVICE — Céramique

PROVENANCE France Grèce Italie	POSE Dallage Revêtement Staff - Faux plafond	Dépositaire CERDISA - CISA PIEMME CERAMIQUE DE PROVENCE EXCLUSIVITE BUREAUX
GROS - DETAIL HALL D'EXPOSITION	Entrée libre	

FOURNITURES GENERALES POUR L'ELECTRICITE

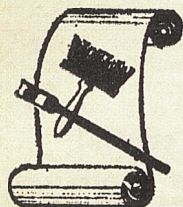
E^{ts} Belcord

161, boulevard de la République - SAINT-CLOUD
Téléphone : 603-63-64

DELARFEUX & Cie

Entreprise de peinture

38, rue Gounod - SAINT-CLOUD
Tél. 605-44-48 et 602-44-48



PEINTURE - DECORATION
VITRERIE
RAVALEMENTS
PAPIERS PEINTS

BALAC S.a.

17, rue du Docteur-Desfossez
92 - SAINT-CLOUD 602-58-89

Société Générale

la banque de notre temps

2.000 AGENCES

BUREAU DE SAINT-CLOUD REPUBLIQUE
2, avenue Foch - Tél. 602-68-30
BUREAU DE SAINT-CLOUD CLEMENCEAU
6, rue Dailly - Tél. 602-28-35
BUREAU DE SAINT-CLOUD COTEAUX
7, avenue de Longchamp - Tél. 602-16-13
BUREAU DE GARCHES - MARECHAL JOFFRE
28-30, avenue du Maréchal-Joffre - Tél. 970-44-37
Prochainement, ouverture du bureau de Garches « Verboise »

PFG

S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

Fondée en 1848

66, boulevard Richard-Lenoir — PARIS (XI^e) — 805-08-90

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

Bureau Officiel à Saint-Cloud : 15, rue de l'Église - 602-03-97

Avantages spéciaux aux assurés sociaux et organismes mutualistes

LE CHÂPELIN-FRETZ

Fleuriste - Décorateur



14, rue de l'Eglise - 602-04-14
113, Galerie Shopping de la Colline
SAINT-CLOUD 602-23-67
LIVRAISONS PARIS - BANLIEUE

AGENCE CONSORTIUM IMMOBILIER

M^e DESNOS

TRANSACTIONS IMMOBILIERES - VENTES ET LOCATIONS
ADMINISTRATION D'IMMEUBLES

2, rue Preschez - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-66-87

Giraudet

TAILLEUR - COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29

PEINTURE — DECORATION

Raymond LAMPENS

24, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. 605-98-11 - A partir du 2^e semestre 1972 - 602-67-35

Sté BATICERAM

ENTREPRISE GENERALE
DE BATIMENT

MAÇONNERIE générale - Béton armé
CARRELAGES - Mosaïques - Dallages
MOQUETTES - Sols plastiques

54, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-39-77

Golf de Saint-Cloud

CHAUFFAGE CENTRAL PLOMBERIE

Anciens Ets H. DURON
170, rue Tahère
SAINT-CLOUD
603-87-66

P.HERTEMAN

GAZ MAZOUT

Devis gratuits
Etudes de financement

Garage BLANC

Mécanique - Carrosserie
VENTE

155, boulevard de la République - SAINT-CLOUD
Tél. : 603-63-06 - 603-75-48

RENAULT



LIBRAIRIE - PAPETERIE

Dépôt central de journaux et publications

J. Pleurdeau

16, rue Royale, SAINT-CLOUD - Tél. 602-04-12

TRAITEMENT DES CHEVEUX ET DE L'ÉPIDERME
PRODUITS SUR MESURES • IDENTITESTS

EN EXCLUSIVITE CHEZ LES

COIFFEURS BIOTHETICIENS

Agréés par les

LABORATOIRES DE BIOLOGIE ESTHÉTIQUE

MARCEL CONTIER

34, RUE FORTUNY - PARIS XVII - WAG. 11-01

ENTREPRISE PAYSAGISTE

A. CANTIN & FILS

13, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD - 603-89-25



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.
LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD

Tél. : 602-05-73

GUILDE DES
LUNETIERS
DE
FRANCE

J. PARMENT

Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT

22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

OPTIQUE DU BOIS

18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26
SURESNES

Entreprise G. CIRASSE

P. HERTEMAN, gérant

72, rue Royale

Tél. : 602-41-49

Agréé E.D.F. - G.D.F.

Sanitaire — Couverture — Plomberie
Chauffage — Electricité

CRÉDIT



CHAPPEE
JACOB
DELAFON

Tenues SKI et «
MONTAGNE

chez

papounet

Spécialiste du vêtement d'enfant
de la naissance à 16 ans

15, rue de l'Eglise - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-03-93



Centre de :

● **PEDICURIE MEDICALE**

par pédicure diplômée d'Etat

● **PODOLOGIE**

Semelles orthopédiques

par podologue D.E., conventionné S. S.

603 84-03

175, bd de la République, 92 - SAINT-CLOUD

CADEAUX

GADGETS

LISTE DE MARIAGE

JOUETS

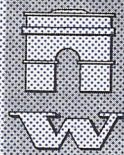


La Boutique de Cadeaux

9, RUE GASTON-LATOUCHE - SAINT-CLOUD

(A côté du cinéma Le Régent)

Tél. : 602-19-80



ASSURANCES WINTERTHUR

SOCIÉTÉ SUISSE

21 ter, rue Gounod

602.66.50 SAINT-CLOUD

RADIO - TELEVISION - DISQUES

DEPANNAGE TOUTES MARQUES

TELE. GOUNOD

17, rue Gounod - SAINT-CLOUD - Tel. 602 et 603-45-18



Le 1^{er} juillet 1972 Saint-Cloud est devenu la capitale nationale du tapis. Du moins est-il logique de le penser puisque les « Tapis et Moquettes de France » y ont installé leur siège social et qu'ils constituent la 1^{re} organisation française spécialisée. Pour recevoir confortablement chaque Clodoaldien une salle d'exposition a spécialement été aménagée dans laquelle toutes les productions de l'industrie occidentale et de l'artisanat oriental sont présentées. Des conditions circuit-direct très spéciales seront de plus consenties à tout acheteur domicilié à Saint-Cloud.

TAPIS - MOQUETTES - TAPIS
D'ORIENT - SAVONNERIES -
TAPISSERIES D'ART MURAL -
REVÊTEMENTS DE SOL ET
MURS TEXTILES ET PLASTIQUES

INSTITUT
NATIONAL
DU TAPIS



TAPIS & MOQUETTES DE FRANCE

5, AVENUE CAROLINE

92 - SAINT-CLOUD — Tél. 602-63-30

NOTA ; ENGAGEONS LIVREURS, MAGASINIERS, DACTYLO, VENDEURS, REPRÉSENTANTS, MÉTREURS